

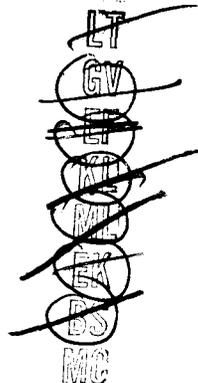
Opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LETTRE DE LA SEMAINE

D A N S C E N U M E R O

LIBRARY



- LA LETTRE DE BONN (P. 1-4)

Le tête à tête Brandt-Pompidou

Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 5-12)

Vers des négociations commerciales avec les États-Unis; Négociations d'adhésion; accord sur la pêche; Reconduction des préférences généralisées; Nouvel échec pour Euratom.

- EUROFLASH (p. 13-45)

Sommaire Analytique, P. 13

Index Alphabétique, P. 40

N° 640 - 14 Décembre 1971

L E T T R E D E B O N N

Bonn. - Le tête à tête du Chancelier Brandt et du Président Pompidou à Paris, les 3 et 4 décembre dernier, n'a fait, ni avant ni après, les manchettes en République Fédérale. L'opinion, sans faire preuve d'une réelle indifférence, n'a pas manifesté non plus d'intérêt particulier pour cet événement - ce qui est d'ailleurs la suite logique de l'absence de réactions avec laquelle elle a enregistré les frictions qui ont caractérisé, de manière sans cesse plus perceptible, les relations franco-allemandes au cours de ces dernières semaines. En fait, ici, les préoccupations touchant la construction européenne continuent pour l'instant à passer après les soucis que donnent tant les négociations sur Berlin que le ralentissement de la conjoncture économique intérieure. Si bien que, finalement, ni le gouvernement ni l'opposition n'ont fait effort pour tirer parti, chacun dans son sens, de la rencontre de Paris.

Dans ses déclarations, le Chancelier a spécialement insisté sur le retour opéré de part et d'autre à une "ligne monétaire commune", c'est-à-dire la volonté exprimée par les deux gouvernements de "revenir à des parités fixes après définition de taux de change réalistes". Sur ce point, il est clair que l'on souhaite à Bonn voir les choses aller rondement. On sait parfaitement en effet que la suppression de la flottation du mark n'est pas désirée seulement par les partenaires commerciaux de la République Fédérale en Europe, mais aussi par les exportateurs et les banquiers allemands dont les protestations se font de plus en plus véhémentes, et les pressions sur les autorités monétaires de plus en plus fortes.

Sur cette question d'ailleurs, on a tendance à mettre en valeur dans les milieux officiels, plus que les entretiens Pompidou-Brandt, les succès obtenus lors de la dernière réunion du Groupe des Dix. On se garde cependant de commentaires explicatifs à leur sujet; on se contente d'affirmer que Washington s'est déclaré disposé à "assouplir sa politique monétaire" et n'oppose plus un refus catégorique à l'hypothèse d'une dévaluation du dollar. On s'abstient donc de démentir ou de confirmer les informations selon lesquelles le Secrétaire au Trésor John Connally aurait laissé entrevoir une dévaluation du dollar de l'ordre de 5 à 7%. De même, s'abstient-on de toute exégèse sur les semi-démentis qui courent à Washington sur ce point. La seule précision donnée par le porte-parole du gouvernement fédéral, Conrad Ahlers, est que si, lors des entretiens de Paris, ont effectivement été examinées des hypothèses chiffrées sur une éventuelle dévaluation du dollar et les taux de réévaluation qui, à partir de là, pourraient être adoptés pour les monnaies européennes, le problème n'a pas été discuté à fond en prévision de décisions immédiates.

Autrement dit, le Chancelier aurait passé sous silence le Plan d'ensemble mis au point à Bonn, dans le plus grand secret, pour résoudre la crise monétaire qui affecte le monde occidental. et où est préconisé un réajustement "loyal" des taux de change pratiqués par toutes les nations industrialisées. Il est vrai que le communiqué rédigé à la fin des entretiens se réfère à la nécessité de donner au système monétaire international les caractères de stabilité et d'équité qui seuls peuvent garantir la liberté dans les relations internationales de commerce et de paiement, et que tel est bien aussi l'objectif ultime du Plan allemand.

Quoiqu'il en soit, on se félicite à Bonn de la décision prise pendant ces consultations de lancer au Président Nixon un appel identique pour l'abrogation des mesures protectionnistes en vigueur aux Etats-Unis depuis le 15 août 1971, et notamment la surtaxe de 10% sur les importations qui est contraire aux principes fondamentaux du GATT. Ainsi le Président français et le Chancelier allemand parleront-ils le même langage à l'occasion des entrevues qu'ils vont avoir avec le Président américain, le premier aux Açores et le second en Floride. Ce résultat est d'ailleurs blâmé par l'opposition, qui s'élève contre l'établissement de ce front commun uniquement bilatéral alors qu'il devrait inclure les Six de la Communauté.

En réalité, en matière de politique européenne, les divergences vont en s'accusant entre gouvernement et opposition. Ainsi alors que la seconde considère comme allant de soi l'établissement, convenu à Paris, d'étroites relations entre les gouverneurs des banques centrales des pays membres avec leurs homologues des pays candidats à l'adhésion, le premier s'en vante comme d'une victoire. En outre, si l'opposition approuve la déclaration officielle selon laquelle, dès la fin de la crise monétaire, il convient d'accélérer la mise en place de l'Union économique et monétaire, elle doute que le gouvernement soit en mesure de mener cette action avec la fermeté et la continuité indispensables, en raison notamment des incertitudes pesant encore, dans le domaine de l'Ostpolitik, sur la simultanéité ("junctim") de la ratification des Traités avec l'URSS et la Pologne d'une part, et la réalisation effective de l'accord sur Berlin d'autre part.

Pourtant, on est unanime ici à penser que, dans les consultations franco-allemandes, l'Ostpolitik et la préparation de la Conférence européenne de sécurité - à mettre en chantier dès 1972 - sont inséparables de l'accélération de la construction européenne. Et cela, en dépit de divergences de vues reconnues entre Paris et Bonn sur la question de la réduction parallèle des effectifs militaires à l'Est et à l'Ouest, le gouvernement fédéral étant ouvert aux idées soviétiques à ce propos alors que le gouvernement français formule de sérieuses réserves. Or il n'est guère possible de découvrir, dans la déclaration très générale faite par Conrad Ahlers après les entretiens de Paris, si les Six doivent oui ou non harmoniser leurs positions en temps utile, c'est-à-dire avant que ne s'ouvre la période de préparation de la Conférence de sécurité. On

y apprend seulement que Brandt et Pompidou partagent la certitude de voir se dégager de la conférence au sommet de la Communauté élargie, prévue pour 1972, la direction à suivre pour renforcer le Marché Commun et l'approfondir grâce à une coopération étroite et efficace dans des domaines autres qu'économique.

Ainsi persiste-t-on à ne faire état ni à Bonn ni à Paris du document élaboré par les six Ministères des Affaires Etrangères et par la Commission, puis discuté à Rome au sein du Comité Davignon, et où sont fixées les lignes générales d'une position commune à adopter par les pays membres lors de la Conférence européenne de sécurité. Apparemment il existe donc, au sein du gouvernement fédéral en tout cas, des conceptions différentes quant à l'utilité de la définition d'une telle position commune. En revanche, l'option tient ouvertement cette définition pour indispensable. Dans ces conditions, il est assez étrange qu'au retour de Brandt la question n'ait pas été débattue de savoir si la France se prononce pour ou contre une plate-forme commune lors de la Conférence de sécurité. Le mot "confidentiel" auquel on persiste à avoir recours, même après les consultations franco-allemandes, permet au gouvernement de laisser sans réponses une série de questions importantes relatives à la poursuite de la coopération franco-allemande. En clair, cela signifie qu'au cours de la rencontre de Paris, une fraction seulement des facteurs de friction entre les deux pays a pu être éliminée.

Toujours est-il que, dans les milieux officiels, on observe avec une vive satisfaction que Paris semble décidé, devant l'incontestable défi jeté à l'Europe par les Etats-Unis, à oublier les tensions de ces derniers mois. Le Chancelier ne pouvait d'ailleurs qu'appuyer les efforts menés dans ce sens, étant donné les embarras dans lesquels se débat depuis plusieurs semaines son Ministre des Finances et de l'Economie. Il ne reste plus grand chose en effet de la position de force qu'occupait Schiller en mai 1971 encore, et qui lui permettait de faire cavalier seul en imposant la flottation du mark contre la France et sans égard pour les propositions avancées par les autres pays partenaires. La querelle de principes qui a éclaté l'été dernier entre Schiller et Giscard d'Estaing est aujourd'hui vidée de son contenu. C'est pourquoi Bonn n'a cessé d'insister dès avant les entretiens de Paris, sur le rapprochement opéré entre les conceptions de Schiller et celles de son homologue français.

Le Chancelier n'avait pas accordé d'importance particulière à cette querelle tant qu'il était demeuré persuadé que ses excellentes relations personnelles avec le Président Pompidou écartaient toute menace sérieuse sur la coopération franco-allemande. Il n'a réellement pris conscience du danger qu'après avoir essuyé le blâme de Pompidou pour son voyage en Crimée sans consultations bilatérales préalables. Après aussi avoir constaté l'accentuation des tensions entre l'Europe et les USA, du fait de l'évolution des problèmes monétaires et commerciaux. Jusque là en effet le souci des intérêts nationaux l'avait emporté largement sur les inquiétudes provoquées par le ralentissement consécutif de la construction européenne.

Le moment le plus grave pour les relations franco-alle-
mandes fut celui où, inopinément, et aussi bien à Bonn qu'à Paris,
commença à être prononcé un mot fatal : "prestige". Certains journaux
allemands s'attachèrent alors à donner l'impression que pour le
Chancelier, procéder à une consultation préalable avec la France
aurait été un véritable voyage à Canossa. Une telle présentation
des choses, jointe à la publication d'informations sans nuances sur
la renaissance de l'"entente cordiale" entre Paris et Londres ont
entraîné, et entraînent toujours à Bonn une chaîne de réactions nui-
sibles tant à la coopération franco-allemande qu'à la Communauté
elle-même.

A la Chancellerie, on a tenté, avec des fortunes diverses,
jusqu'au départ de Brandt pour Paris, de stopper cet engrenage. En
même temps, on s'est efforcé de désamorcer les ambitieuses proposi-
tions de l'opposition visant un développement institutionnalisé de
la Communauté, en esquissant pour celle-ci une autre voie, celle
d'un développement fonctionnalisé. Une telle formule, qui rendrait
superflus tout plan par étapes, tout programme minutieusement arrêté
d'unification de l'Europe, faciliterait en effet au Gouvernement fran-
çais un succès en matière européenne sans reniement du gaullisme. En
le mettant au point, le gouvernement fédéral a spéculé sur la cons-
cience prêtée au gouvernement de Paris que la France ne saurait pro-
gresser ni économiquement, ni politiquement sans le concours de la
Communauté.

Cette politique, qui mise à fond sur le pragmatisme et le
fonctionnalisme, ne tient malheureusement pas compte des doutes
grandissants nourris par l'opinion allemande sur la valeur et les
chances de réussite de la politique européenne. Il est vrai que cette
opinion très insuffisamment avertie, mesure très mal les progrès en-
registrés lors des consultations de politique étrangère, ou l'am-
pleur de l'accord obtenu à Paris tant en matière monétaire qu'en ce
qui concerne l'attitude à adopter vis-à-vis des Etats-Unis, ou en-
core dans le domaine de l'Ostpolitik. La raison en est que ces su-
jets sont d'une extrême complexité et que les pratiques de diplomatie
secrète en vigueur ne contribuent guère à les éclairer. Cela étant,
il n'est guère étonnant que les "Européens" de Bonn réclament encore
et sans cesse en faveur de l'unification politique de l'Europe des
initiatives qui soient perceptibles par l'opinion, qu'ils taxent
le gouvernement de pusillanimité, et que, conscients de la diversité
et de la difficulté des tâches à accomplir au sein de la Communauté,
ils aient tendance à sous-estimer, par exemple, la valeur des der-
nières consultations franco-allemandes.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

VERS DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES AVEC LES ETATS-UNIS.-

Après une longue journée et quelques heures nocturnes de discussions, le 11 décembre, les Six se sont entendus sur le texte d'une "déclaration d'intention" par laquelle ils s'engagent - sous condition d'équilibre et de réciprocité - à entrer dans une vaste négociation commerciale internationale. probablement à la fin de 1973 ou au début de 1974, et, pour le court terme, à ouvrir des négociations commerciales "limitées" avec les Etats-Unis d'ici janvier 1972. La perspective d'un "Nixon Round" au GATT c'est-à-dire d'une ample négociation dont les formes restent d'ailleurs à préciser - était d'ailleurs certaine dès lors que s'engageaient les opérations d'élargissement de la Communauté, avec tout ce qu'elles allaient entraîner comme accords préférentiels, associations, etc.

Dans sa "déclaration d'intention", la Communauté mentionne les raisons qui exigent "un examen global de la structure de l'économie mondiale et des conditions d'un nouvel équilibre au niveau international" : rôle croissant de certains pays dans les échanges internationaux, place nouvelle des pays en voie de développement (qui s'est déjà traduite par l'instauration du système des préférences généralisées), élargissement de la CEE accompagné de l'établissement de relations étroites avec d'autres pays (européens, méditerranéens, en voie de développement), apparition de nouveaux facteurs tels que le développement des transactions financières internationales. Rien que de très normal donc, finalement, dans cet engagement que prend la CEE - et qui ne pourra d'ailleurs se concrétiser qu'après la réalisation effective de l'élargissement.

En revanche, l'ouverture rapide de négociations entre la CEE et les seuls Etats-Unis constitue incontestablement une nouveauté. On peut certes considérer que la Communauté a finalement cédé au "forcing" que Washington a exercé ces derniers jours. Mais il ne faut pas oublier que si, dès le mois d'août, le gouvernement américain a posé la crise en termes monétaires, il l'a aussi posé en termes commerciaux, agricoles, monétaires. Il ne faut pas non plus s'étonner qu'un pays - en l'occurrence, un groupe de pays, puisqu'il s'agit de la Communauté - soit en situation de subir une "pression" si, dès le début, en ne prenant aucune contre-mesure, il s'est lui-même placé en position de faiblesse. Comment en est-on arrivé à cette décision ?

On apprenait d'abord - auparavant, la nouvelle avait été soigneusement gardée secrète par la Commission, passablement gênée - que William Eberle, représentant spécial du Président Nixon pour les affaires commerciales, allait arriver à Bruxelles pour, selon les versions officieuses américaines, "ouvrir" avec la Commission des né-

gociations commerciales et agricoles. Ni plus, ni moins. De source américaine, on précisait qu'une telle "ouverture" avait été prévue par les Ministres des Finances des Six lors de la réunion du "Groupe des Dix" à Rome. D'où une confusion évidente à Bruxelles. Une chose était claire cependant : la Commission ne pouvait ouvrir aucune négociation, même exploratoire, puisque le Conseil ne lui avait confié aucun mandat à ce sujet. Or les Ministres des Finances des Six n'étaient pas réunis à Rome en tant que Conseil de Ministres des Six. Pourtant, après la réunion du "Groupe des Dix", Mario Ferrari-Aggradi, Ministre italien du Trésor, parlant au nom des Six, avait mentionné sans ambiguïté la perspective d'une telle négociation. La nouvelle filtrait alors qu'à Rome les Ministres des Finances avaient décidé de faire confier à la Commission par le Conseil du 11 décembre un mandat "préparatoire" de négociations avec les Etats-Unis. En même temps, on se rendait compte que plusieurs des Représentants Permanents à Bruxelles n'avaient reçu aucune instruction particulière à ce sujet, du fait que les Ministres des Affaires Etrangères avaient été court-circuités par leurs collègues des Finances dans cette affaire.

La Commission, où l'embarras était à son comble, commençait par débattre longuement du point de savoir à quel niveau il convenait de placer les entretiens avec M. Eberlé. Finalement, contre l'avis de Sicco Mansholt, elle décidait que Ralf Dahrendorf, un Commissaire donc, serait l'interlocuteur du représentant spécial de M. Nixon. De fait, S. Mansholt, responsable des affaires agricoles, savait très bien quelles seraient les demandes faites : exactement celles que le Secrétaire au Trésor John Connally avait précisées à Rome, et il estimait que, dans ce contexte, il était totalement exclu d'envisager la moindre négociation. A Rome, John Connally avait en effet posé cinq conditions à la suppression de la surtaxe de 10% et à la correction générales des parités monétaires : (1) gel par la CEE du prix des céréales; (2) gel des surfaces emblavées; (3) concessions unilatérales des Six, notamment pour les agrumes et le tabac; (4) arrêt des négociations avec les pays de l'AELE; (5) engagement de soumettre l'ensemble du Traité d'adhésion au GATT, au titre de l'article XXIV, avec ce que cela pouvait comporter de "dédommagements".

Evidemment, il ne pouvait être question, politiquement, pour la CEE d'accepter de telles conditions. D'abord parce qu'elle n'a pas à accepter de "conditions", en particulier pour la suppression de la surtaxe. Ensuite parce que, quant au fond, il n'est inimaginable de bloquer les prix des céréales ou d'interrompre les négociations avec les pays de l'AELE. Cependant, tout laissait supposer que ces conditions seraient de nouveau énoncées par M. Eberlé, et c'est bien ce qui s'est passé.

Les discussions entre le représentant américain et la Commission devaient durer cinq heures. Aussitôt après, les experts de Bruxelles se mettaient à la rédaction d'un rapport à l'intention du Conseil, passablement dépités par le ton assez dur de Washington. D'ores et déjà, il était clair que l'on n'était pas sur la même longueur d'ondes de part et d'autre. Cette distorsion devait être con-

firmée le lendemain, au cours d'un déjeuner de travail entre William Rogers, le Secrétaire d'Etat américain qui se trouvait dans la capitale belge à l'occasion de la réunion de l'OTAN, et les membres de la Commission. Le Secrétaire d'Etat confirmait en effet qu'une "première étape" des négociations CEE-USA devait comporter les points suivants : (1) réalignement général des parités monétaires; (2) suppression de la surtaxe de 10%; (3) accord sur "les problèmes commerciaux à court terme", étant entendu que cet accord comprendrait des "indications sur les problèmes commerciaux à long terme"; (4) accroissement de la prise en charge par les Européens des dépenses militaires (les Etats-Unis s'estimant cependant satisfaits par la "rallonge" d'un milliard de dollars déjà accordée par les Européens).

Cependant, on apprenait par ailleurs d'une part que Washington entendait voir les négociations commerciales débiter au moment de la réunion du "Groupe des Dix" le 17 décembre, et d'autre part qu'il n'y avait pas d'accord avec la Commission sur ce que l'on entendait par "problèmes commerciaux à court terme". Du côté de la Commission, il apparaissait alors clairement qu'il n'était pas possible de suivre les Américains sur le terrain d'une vaste négociation et, qui plus est, d'une "négociation à sens unique", faite surtout de concessions européennes. Le problème était donc de savoir si les Américains plaçaient les enchères aussi haut pour faire capoter l'ensemble de la négociation - ce que l'on ne croyait pas - ou s'ils demandaient beaucoup pour obtenir un "geste" de la Communauté, à usage de leur opinion intérieure.

C'est cette dernière hypothèse que choisissait la Commission (mais que pouvait-elle faire d'autre ?) en envisageant des négociations rapides fondées sur le principe de la réciprocité - avec des concessions de part et d'autre - et limitées à une liste réduite de problèmes. Mais cette position de la Commission n'est pas forcément celle de tous les Etats membres - et en même temps des candidats, puisqu'aussi bien ceux-ci doivent maintenant être consultés sur ce genre de problèmes.

Le Conseil de Ministres a donc débuté, sur un mode mineur, par l'examen des propositions de la Commission suggérant - sur base de réciprocité - quelques offres "ponctuelles" aux Etats-Unis. Cinq pays réagissent favorablement, mais la France exprime sa désapprobation, tout en acceptant le principe d'une "grande négociation" ultérieure et en admettant la possibilité d'ouvrir pour le moment des "conversations" avec Washington. C'est alors que, fort malencontreusement, Ralf Dahrendorf, se faisant apparemment le porte-parole des Etats-Unis, commence à souligner que des concessions européennes sont la clef du réalignement des parités monétaires, que, le cas échéant, la France porterait la responsabilité d'un échec des négociations et que la volonté de Washington était d'en finir avec les questions commerciales dans les deux jours suivants. Maurice Schumann ne pouvait évidemment que répondre sèchement qu'il n'avait pas l'intention de négocier "le couteau sous la gorge" ; que le dossier n'avait pas encore été étudié; que de plus, sur le fond, la Communauté n'avait jamais envisagé d'inclure les problèmes commerciaux dans le "paquet"

de la négociation monétaire; et qu'enfin, du fait de la distance entre les offres de la CEE et les demandes américaines, tout cela ne pouvait que créer un différend supplémentaire. Dans ces conditions, la France acceptait une "déclaration d'intention" du Conseil relative aux problèmes à moyen et long terme, mais refusait de donner à la Commission un mandat immédiat pour une négociation limitée avec les Etats-Unis. C'était l'impasse.

Pendant huit heures, les Six allaient s'efforcer d'en sortir, non sans mal. La solution de compromis finalement trouvée concilie le souci des Français - qui, probablement ont aussi cherché à réserver le beau rôle au Président Pompidou pour sa rencontre aux Açores avec M. Nixon - de ne pas négocier immédiatement, et celui des autres pays de négocier très vite parce que la négociation est inéluctable et que, sur le fond, si elle est équilibrée et limitée, il n'y a pas grand dommage à redouter. La Communauté s'est donc déclarée "prête à ouvrir des négociations avec le gouvernement des Etats-Unis, sur la base de la réciprocité et de l'avantage mutuel en vue de régler dans un proche avenir certains problèmes spécifiques qui se posent dans les relations commerciales avec les Etats-Unis. Elle a pris note des demandes présentées à ce sujet par le gouvernement américain et elle les a déjà mises à l'étude".

Concrètement, le Conseil a chargé le Comité des Représentants Permanents de préparer, sur la base des propositions de la Commission, un projet de décision devant permettre à celle-ci d'engager le plus tôt possible les négociations prévues. La Commission "fera rapport au Conseil sur l'état de ces négociations lors de sa session de janvier", ce qui conduit à envisager une ouverture des négociations entre la fin de la semaine prochaine et le début de l'année. Toutefois, le Conseil a souligné que les accords éventuels n'entreraient en vigueur que pour autant que le réaligement monétaire aurait été ratifié selon les procédures requises par tous les Etats membres, ce qui signifie que le Congrès américain devra avoir approuvé la dévaluation du dollar. Etant entendu aussi que les mesures protectionnistes américaines devront être supprimées dans le même temps.

Enfin, conformément aux dispositions du GATT, la Communauté notifiera à cet organisme les Traités d'adhésion et les accords prévus avec les pays de l'AELE immédiatement après leur signature. Les négociations au titre de l'article XXIV, § 6, seront engagées après leur ratification. Il reste maintenant à savoir si les Etats-Unis attendaient un "geste" commercial de la CEE, geste que celle-ci s'apprête à faire ou si, comme des interventions précédentes avaient pu le faire penser, Washington cherche vraiment maintenant une négociation d'envergure, politiquement irréaliste pour la Communauté.

NEGOCIATIONS D'ADHESION : ACCORD SUR LA PECHE. - Trois des candidats à l'adhésion - Grande-Bretagne, Irlande et Danemark - ont enfin réussi, le 12 décembre à 8 heures du matin, après une nouvelle nuit blanche, à se mettre d'accord sur le dernier grand problème des

négociations d'élargissement : le droit d'accès aux zones de pêche cotières. On ne dira jamais assez combien cette affaire, renvoyée en queue de négociation, sans doute malhabilement, a entraîné de pertes de temps et d'énergie. Pas moins de quatre sessions lui ont été consacrées, et encore faut-il considérer que le cas de la Norvège n'est pas encore réglé.

C'est finalement à partir d'une proposition de Geoffrey Rippon - elle était bien nécessaire après son impair de la dernière réunion - que la conférence est parvenue à un accord. Celui-ci prévoit que, pendant une période de dix ans, un régime transitoire sera appliqué par tous les membres, anciens et nouveaux, de la CEE : la limite des eaux nationales de pêche sera de 6 miles. Dans dix ans, cette dérogation prendra fin en principe, mais la Commission pourra décidé des prorogations. L'interprétation de la notion de "passage" n'est pas la même sans doute chez les Anglais et dans la CEE, mais d'ici dix ans beaucoup de choses auront changé.

Toutefois les candidats n'ont pas accepté cette formule sans réclamer de multiples zones "exceptionnelles" - celles dont la population vit essentiellement de la pêche - où la limite des eaux réservées serait portée à 12 miles : on y trouve 70% des côtes irlandaises, les Iles Feroe, le Groenland, une partie de la côte ouest du Danemark, les Shetlands, les Orcades, le Nord et l'Est de l'Ecosse, la Cornouailles, le Devon, le Comté des Downs en Grande-Bretagne ... Au point où on était, les Etats membres auraient eu tort de "se gêner" : la France obtient la mise en exception de cinq départements bretons.

La CEE et les candidats s'étant également mis d'accord sur l'harmonisation des réglementations vétérinaires, la négociation pour Londres, Copenhague et Dublin est terminée. Quelques points de détail seront encore réglés au cours d'une prochaine réunion des suppléants. La date de signature du Traité d'adhésion a été fixée "aux alentours" du 15 janvier. La rédaction des textes n'est en effet pas terminée encore.

Et la Norvège ? Elle a réussi ce qu'elle voulait : être considérée, en ce qui concerne la pêche, comme un "cas particulier", en espérant bien obtenir un régime très favorable. Les Six sont certainement prêts à faire beaucoup pour Oslo, mais peut-être moins que les Norvégiens ne l'imaginent. Il serait étonnant, par exemple, que la CEE accepte de faire de la Norvège une "exception permanente" dans le Marché Commun. Pourtant, le gouvernement d'Oslo a toujours l'air de le croire. En tout cas, si la Norvège veut signer avec les trois autres candidats, elle sait ce qui lui reste à faire : l'échéance est là.

RECONDUCTION DES PREFERENCES GENERALISEES. - Le Conseil a décidé de reconduire pour un an le système des préférences généralisées en faveur des pays en voie de développement appliqué depuis l'an dernier, malgré les incertitudes de la situation commerciale

internationale. Les plafonds d'importation prévus en faveur de pays en voie de développement seraient rehaussés.

Par ailleurs, le Conseil a décidé de prendre, durant le premier semestre de l'année, une décision à propos des pays qui, comme Israël, l'Espagne ou Cuba, ont demandé à faire partie des pays bénéficiaires du système communautaire.

CONSEIL BUDGETAIRE.- Les difficultés survenues entre les Six - difficultés d'ailleurs prévisibles - à propos du programme et du budget d'Euratom (voir infra) ont "suspendu" l'adoption du budget général des Communautés, qui s'élève à un peu plus de \$ 4 milliards. En effet, depuis la création des ressources propres, les budgets d'Euratom, des FEOGA et les budgets de fonctionnement ne sont plus indépendants, mais forment un tout. Il faudra donc attendre le 20 décembre pour avoir un budget complet.

Du moins, les Six ont-ils réglé tous les problèmes qui se posaient en dehors de l'Euratom, à commencer par les rémunérations des fonctionnaires. Celles-ci seront augmentées de 5,6% au titre de l'augmentation du coût de la vie, et de 3,9% au titre de l'amélioration du niveau de vie (cette dernière augmentation étant "différenciée" au profit des bas salaires). De ce point de vue, la décision du Conseil donne satisfaction aux fonctionnaires européens. En revanche, ceux-ci sont déçus par la manière dont le Conseil a répondu à leur revendication fondamentale : l'établissement d'une procédure de dialogue entre les "eurocrates" et leur employeur, c'est-à-dire, en dernier ressort, le Conseil. En effet, le mandat d'étude donné par le Conseil au Comité des Représentants permanents ne comporte, de l'avis des fonctionnaires, pas assez de garanties. C'est la raison pour laquelle, au lendemain de la session ministérielle qui, encore une fois, s'est terminée à 2 heures du matin, les fonctionnaires ont déclenché une nouvelle grève de "protestation".

Le débat budgétaire a également été marqué par la participation de l'Assemblée Parlementaire de Strasbourg, selon les procédures prévues par les annexes de l'accord sur les ressources propres européennes.

Le Conseil a adopté les textes relatifs aux modalités de financement des interventions sur le marché des fruits et légumes. Il a aussi marqué son accord sur la proposition de Règlement concernant les irrégularités, la récupération des sommes indument versées dans le cadre du financement de la politique agricole commune (le "Règlement fraudes"). Il a également pris acte d'un rapport de la Commission concernant la prévention et la répression des fraudes en matière d'importation ou d'exportation agricoles.

Enfin les Six se sont mis d'accord - ce qui marque un retard par rapport aux engagements pris dans le passé - sur la proposition d'une deuxième Directive concernant la fixation des taux com-

muns de droit d'apport pour les sociétés : ce droit est fixé à 1% à partir du 1er janvier 1976, et sa réduction éventuelle à 50%, applicable à la même date.

NOUVEL ECHEC POUR EURATOM. - C'est sur un échec complet que s'est achevée, la semaine dernière, la réunion du Conseil consacrée aux questions d'Euratom et dont on attendait l'approbation d'un nouveau Programme pluriannuel de recherches et d'enseignement pour le Centre Commun de Recherches Nucléaires (CCR). A l'issue d'une longue discussion qui, dès le début, avait séparé la France des cinq autres délégations et de la Commission et qui portait sur la proposition de programme triennal présentée par cette dernière, le Conseil s'est finalement ajourné au 20 décembre. Mais il reste peu d'espoir qu'un rapprochement des positions puisse permettre d'ici là de doter le CCR d'un programme dont l'absence pèse depuis maintenant quatre ans sur le climat de travail à Ispra. Actuellement, on entrevoit trois possibilités théoriques d'accord, à savoir :

- un programme triennal sur la base de la proposition de la Commission, mais auquel la France ne participerait que de manière minima. La plus grande partie des opérations serait donc exécutée sous forme de programmes complémentaires, c'est-à-dire financée par une partie seulement des Etats membres et selon une clé de répartition particulière des contributions financières. Mais, sauf effort supplémentaire de la France, il semble peu probable que cette solution puisse être adoptée, les autres pays membres ayant souligné la nécessité d'une proportion substantielle de programmes communs dans l'ensemble du programme pluriannuel;

- la reconduction pure et simple du programme actuel, qui ne porte que sur une année et qui a d'ailleurs déjà fait l'objet de deux reconductions à la suite de la décision du Conseil du 6 décembre 1969. Cette formule paraît inacceptable à la Commission et à la plupart des autres pays membres, sauf la France. Ce serait en effet la pire des solutions puisqu'elle ne tiendrait aucun compte de la nécessité d'abandonner certaines actions (par exemple celles qui sont liées à l'exploitation du réacteur d'essai à eau lourde ESSOR, dont la fermeture a été proposée par la Commission) et d'en introduire de nouvelles afin d'assurer une utilisation optimale du potentiel matériel et humain représenté par les différents établissements du Centre.

- l'adoption d'un programme d'une durée de caractère transitoire et comportant certaines améliorations par rapport au programme actuellement en voie d'exécution. Ce serait, en quelque sorte, la reconduction pour un an d'un programme actualisé, en attendant l'entrée des pays candidats dans la Communauté. Ces derniers ont d'ailleurs déjà demandé officiellement à être consultés sur les projets de programme pluriannuel, et la Grande-Bretagne a fait savoir qu'elle ne se jugerait pas liée par un programme triennal approuvé en son absence. Cette formule d'un programme annuel transitoire pourrait recueillir l'accord des autres délégations. Mais l'Allemagne, par exem-

ple, ne se contentera pas de quelques améliorations insignifiantes; selon elle, le programme devrait contenir des actions orientées vers l'avenir, notamment dans le domaine non nucléaire.

En fin de compte, le Conseil sera bien obligé, le 20 décembre, de s'accorder sur l'une ou l'autre de ces trois possibilités, car c'est ce jour même qu'expire le dernier délai pour modifier l'inscription budgétaire effectuée par le Parlement européen au titre d'Euratom. Finalement, la France risque de devoir payer plus sans décision de programme qu'avec une telle décision.

De toute façon, pour la Commission, aucune de ces trois solutions ne correspond aux véritables besoins du CCR où le climat se détériore de jour en jour, ni aux perspectives d'une politique communautaire d'ensemble de la recherche scientifique et technique. "Ce ne sera finalement qu'une solution plus ou moins malheureuse", a dit Altiero Spinelli, membre de la Commission plus particulièrement responsable de la recherche et des problèmes de l'industrie. "Une amélioration fondamentale de la situation exigerait une transformation du mode de fonctionnement des institutions". En effet, tant que les décisions communautaires, en l'occurrence celles qui intéressent la coopération scientifique et technique, sont prises par un Conseil dont chaque membre est conditionné par ses impératifs nationaux particuliers, on peut s'attendre à des échecs comme celui de la semaine dernière. "Dès lors que le Conseil est seul maître des décisions, aucune politique commune n'est possible, et ce qui s'est passé au cours des dernières années dans le domaine de la recherche nucléaire n'est qu'un aspect d'une crise profonde de la Communauté". De fait, on perçoit cette crise dans de nombreux domaines, qu'il s'agisse de l'Union économique et monétaire, de la politique industrielle ou de la politique régionale, chaque fois que se pose une question institutionnelle. Selon M. Spinelli, ce devrait être l'une des principales tâches du prochain Sommet que de chercher une issue à cette impasse.

E U R O F L A S H

- P. 14 - ASSURANCES - Allemagne: Concentration JAUCH & HÜBENER/GEORG WILDGANS & C°. Belgique: OPA de PRUDENTIAL ASSURANCE sur DE SCHELDE-L'ESCAUT. France: SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE ouvre une succursale à Paris.
- P. 14 - AUTOMOBILE - Belgique: D'IETEREN ferme SQUARE PORSCHE. France: SPECIALISED VEHICLE DISTRIBUTORS ouvre une succursale à Paris.
- P. 15 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Allemagne: Coopération SIEMENS-BAUUNION/DYCKERHOFF & WIDMANN. Belgique: Association W. HEEREN & ZN./HOLLEMAN'S TRANSPORTBEDRIJF dans GRONDVERZET; Association néerlandohelvétique dans PROCEDES VSL; FRIENDSHIP BUILDING est à capital néerlandais. France: IMPERBEL prend le contrôle de son affiliée SESTA; FINANCIERE DE SUEZ se défait de ses intérêts dans ENTREPRISE CAMPENON BERNARD et constitue deux filiales cadres; Association DOCKS REMOIS FAMILISTERE/C. C. F./U. A. P. dans PARFIREM; Dissolution de STE ANGLO-FRANCAISE. Pays-Bas: HEUVELSTAAL passe sous le contrôle de BAM.
- P. 16 - CHIMIE - Allemagne: AQUITAINE TOTAL ORGANICO s'installe à Francfort; BAYER prend le contrôle absolu de RHEIN-CHEMIE RHEINAU. Belgique: AKZO fusionne KORTMAN BELGIE et AKZO BELGIE. France: D. S. M. FRANCE est filiale de NED. STAATSMIJNEN; Association ETERNIT/ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE dans EMC-CFE-GERDEC. Pays-Bas: CHEMISCHE FABRIEK v/h DR. A. HAAGEN passe définitivement sous le contrôle de HARRISONS & CROSSFIELD. Suisse: CHEMIE & FILTER est à capital allemand. USA: Investissements industriels de AKZO.
- P. 19 - COMMERCE - Belgique: COMMON MARKET TRADING est d'origine argentine. Italie: Double projet d'implantation de CARREFOUR. Pays-Bas: VERENIGDE H. V. A. prend le contrôle de MIRANDOLLE, VOUTE & C°.
- P. 19 - CONSEIL ET ORGANISATION - France: COFININDUS-BRUFINA ferme INESCO-FRANCE. Luxembourg: INTERNATIONAL CONSULTANTS ASSOCIATED est à capital suisse.
- P. 20 - CONSTRUCTION AERONAUTIQUE - Allemagne: Nouvelle coopération BRITISH AIRCRAFT/MESSERSCHMITT BÖLKÖW-BLOHM.
- P. 20 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Belgique: J. C. ECKARDT réorganise ses intérêts à Bruxelles. France: FAEMA fonde DISTRIBUTION AUTOMATIQUE FAEMA; CONTROLS C° OF AMERICA fusionne deux filiales; Dissolution d'INTERNATIONAL GENERAL ELECTRIC FRANCE. Luxembourg: Association SOGEL/FABRICOM dans SOCOM; Une filiale pour CODITEL.

- P. 31 - METALLURGIE - Allemagne: SCHROTTKONTOR SÜD est filiale de I.I.R.V.; ULRICH HARMS prend le contrôle de JOHANN RATHJE KÖSER; VERPACKUNGSWERK BRACHT cède ses actifs industriels à HAMBURGER EISENFASS-FABRIK. Belgique: TERMINAL INSTALLATIONS ferme sa représentation d'Anvers. France: EXPORTUBO-BABCOCK & WILCOX confie sa distribution à ETS A. JOHNSON & CIE. Iran: Rupture des négociations COFRIMINES/Etat Iranien. Pays-Bas: Association AUSTRALIAN MINING & SMELTING/KEMPENSCHEN ZINKMIJ.
- P. 33 - PAPIER - France: Coopération LA CELLULOSE DU PIN/PAPETERIES DE LA CHAPELLE-DARBLAY. Italie: LA CENTRALE se défait de STABILIMENTO INDUSTRIALE TOSCANO & CARTIERA CINI.
- P. 34 - PARFUMERIE - Belgique: CARTECO est à capital français. France: Association franco-canadienne dans GOLDEN MAGIQUE PARIS.
- P. 34 - PHARMACIE - Allemagne: Une filiale de portefeuille pour INTERNATIONAL CHEMICAL & NUCLEAR. Italie: RHONE-POULENC se défait de ses intérêts dans FARMITALIA; LEPETIT absorbe deux filiales. Pays-Bas: DAGRA passe sous le contrôle de LABORATOIRES SARGET.
- P. 35 - PLASTIQUES - France: CLEAR HOOTERS s'installe à Asnières/Hts-de-Seine; PLASCO prend 49 % dans PLASTIC CALF.
- P. 35 - PUBLICITE - Belgique: ALG. PERSREGIE A.P.R. est à capital néerlandais; ALBERT MILHADO se défait de sa filiale d'Anvers au profit de PUBLICITAS. Pays-Bas: ALBERT MILHADO se défait de sa filiale d'Amsterdam au profit de PUBLICITAS.
- P. 36 - TABAC - Belgique: PHILIP MORRIS prend définitivement le contrôle de WELTAB.
- P. 36 - TEXTILES - Allemagne: Double initiative de BURLINGTON INDUSTRIES; JOHN LEWIS & C° ferme sa filiale de Hambourg. Belgique: AGENTUR- & IMPORTMIJ. ANT. SCHRÖDER s'installe à Gand. France: OPFI-PARIBAS et NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET deviennent actionnaires de SAIC-SA D'INDUSTRIE COTONNIERE. Italie: (p.34) RHONE-POULENC se défait de ses intérêts dans RHODIATOCE.
- P. 37 - TOURISME - Allemagne: TRUST HOUSES FORTE ouvre une succursale à Francfort; Création de HEIDELBERG INTERCONTINENTAL HOTELS. France: STE DE COMMERCE FRANCO-JAPONAIS est d'origine japonaise. USA: PROMOTOUR ouvre un bureau à New York.
- P. 38 - TRANSPORTS - France: Accord de maintenance SCANDINAVIAN AIRLINES SYSTEMS/UNION DES TRANSPORTS AERIENS; UNION DES TRANSPORTS AERIENS apporte certains actifs à EURO-SEPT. Suède: HAPAG LLOYD négocie la prise du contrôle absolu de REDERI A/B CENTRUMLINJEN.

ASSURANCES

(640/14) Le groupe PRUDENTIAL ASSURANCE C° LTD de Londres négocie le renforcement de ses intérêts chez les Six - une filiale à Rome, STA ITALO-BRITTANICA DI ASSICURAZIONI SpA - avec la prise de la majorité, par offre publique, de la compagnie d'assurances et réassurances DE SCHELDE-L'ESCAUT N.V. d'Anvers (cf. n° 386 p.18).

(640/14) La STE SUISSE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE HUMAINE SA de Zurich prépare l'ouverture d'une succursale à Paris.

(640/14) Une concentration a été négociée en République Fédérale (pour prendre effet début 1972) entre les firmes de courtage d'assurances de Hambourg JAUCH & HÜBENER OHG (cf. n° 487 p.20) et GEORG WILDEGANS & C° KG (cf. n° 533 p.18), au profit de la seconde qui sera transformée en GEORG WILDEGANS & C° GmbH.

AUTOMOBILE

(640/14) La compagnie ANC. ETS D'IETEREN FRERES SA de Bruxelles (cf. n° 601 p.14) a mis fin aux activités de sa filiale SQUARE PORSCHE SA (Ixelles-Bruxelles), formée courant 1968 pour représenter et monter en Belgique certains modèles du constructeur ING. H.C.F. PORSCHE KG de Stuttgart-Zuffenhausen (cf. n° 621 p.13). Les activités de la société dissoute (dont les pertes se sont montées à FB. 0,7 million en 1970) seront reprises par la Division "Diffusion Automobile" d'IETEREN.

Une des récentes initiatives de celle-ci a été la transformation de sa filiale de leasing automobile ETS ALBERT SA (Ixelles-Bruxelles) en LOCADIF SA, accompagnée de l'élévation de son capital à FB. 40 millions.

(640/14) Représentant en République Sudafricaine de plusieurs firmes françaises de pièces détachées pour l'industrie automobile, la compagnie SPECIALISED VEHICLE DISTRIBUTORS (PTY) LTD (Brakpan) a ouvert à Paris une succursale que dirige M. Georges Castelain.

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(640/15) Les sociétés néerlandaises N.V. TRANSPORT & AANNEMERSBEDRIJF v/h W. HEEREN & ZN. (Roosendaal) et HOLLEMAN'S TRANSPORTBEDRIJF N.V. (Breda) ont été à l'origine en Belgique de l'entreprise de terrassements, fondations et transports de matériaux de construction GRONDVERZET N.V. (Essen) au capital de FB. 1 million, que dirigent MM. Clemens Heeren et Jan Holleman.

(640/15) Spécialiste de travaux d'étanchéité, la firme de Bruxelles IMPERBEL SA a transformé en contrôle (75 %) sa participation (42,5 %) dans l'entreprise française de la branche S.E.S.T.A. Sarl (Roubaix) en y reprenant une partie de la participation de la famille Chauvel, qui en reste actionnaire pour 25 %. animateur d'IMPERBEL, M. Paul Vankeerbergen a été nommé gérant de S.E.S.T.A.

(640/15) La compagnie d'investissements STICHTING PENSIOENFONDS WERKSPOOR 1912 d'Amsterdam - liée au groupe V.M.F.-VERENIGDE MACHINEFABRIEKEN N.V. de La Haye (cf. n° 636 p.19) à travers sa filiale WERKSPOOR AMSTERDAM N.V. (cf. n° 622 p.26) - a constitué à Anvers la firme immobilière FRIENDSHIP BUILDING N.V. (capital de FB. 1,5 million), avec pour administrateurs MM. J.E. Cortjens, R. van Meerkerk et C. van der Marel.

(640/15) Par application des accords conclus (cf. notamment n° 627 p.32) entre la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. n° 639 p.21) et la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 637 p.29), la première a cédé sa participation de 37 % dans la compagnie de génie civil ENTREPRISE CAMPENON BERNARD SA de Paris (cf. n° 595 p.14) à la BANQUE DE L'UNION PARISIENNE-C.F.C.B. SA (à raison de 19 %) ainsi qu'à la société OPFI-PARIBAS SA (18 %), filiales de la seconde.

CIE FINANCIERE DE SUEZ s'est par ailleurs donnée deux nouvelles filiales cadres au capital de F. 100.000 chacune, PARTICIPATION & TECHNIQUE SA et OMNIUM D'INVESTISSEMENT & DE PARTICIPATION SA, respectivement présidées par MM. Jean-Jacques Laurent et Claude Regnier.

(640/15) Une association paritaire entre les sociétés INGENIEURS BUREAU BOUWNIJVERHEID-KONDOR GROEP N.V. de La Haye (membre de l'I.B.B. KONDOR GROEP N.V. de Leiden - cf. n° 636 p.15 et 604 p.16), LOSINGER AG de Berne (cf. n° 263 p.18) et LABOREMUS N.V. (Anvers) a donné naissance à Anvers à l'entreprise de matériaux précontraints, consolidation de berges et étanchéité PROCEDES VSL N.V. (capital de FB. 1,05 million), que préside M. Paul De Ceuster et dirigent MM. H.W.L. Heyning et G. Crivelli.

(640/16) Récemment formée à Paris au capital de F. 10 millions, la société d'investissements immobiliers (Sicomi) PARFIREM SA, que préside M. Maurice Corpet et dirige M. Roger Mejassol, l'a été par le groupe succursaliste de Reims DOCKS REMOIS FAMILISTERE SA et sa filiale (depuis peu) PARIS-FRANCE SA (cf. n° 621 p.20), en association avec ses deux principaux actionnaires, le C.C.F. - CREDIT COMMERCIAL DE FRANCE SA (cf. n° 637 p.21) et l'U.A.P. - UNION DES ASSURANCES DE PARIS SA (et sa filiale STE SEQUANAISE DE BANQUE SA - cf. n° 636 p.17).

(640/16) Un accord de coopération en matière de travaux souterrains notamment a été négocié en République Fédérale entre la filiale spécialisée SIEMENS-BAUUNION GmbH (Berlin et Munich) du groupe SIEMENS AG (cf. n° 638 p.28) et la firme de génie civil DYCKERHOFF & WIDMANN AG de Munich (cf. n° 626 p.30) - dont le groupe ALLGEMEINE LOKALBAHN & KRAFTWERKE AG de Francfort (cf. n° 607 p.28) est actionnaire pour plus de 25 %.

(640/16) Coiffée à Paris par les holdings suisses FERMANO SA (Glarus) et EBIT TRUST AG (Lausanne), la société de portefeuille et placements immobiliers STE ANGLO-FRANCAISE SA (cf. n° 404 p.28) a été dissoute.

(640/16) Membre du groupe de génie civil de La Haye BAM VERENIGDE BEDRIJVEN N.V. (cf. n° 576 p.17), la société N.V. MIJ. VOOR TOEPASSING VAN ARBEIDSBESPARENDE BOUWMETHODEN-MATAB de Slikkerveer a/d. IJssel (cf. n° 505 p.19) s'est assurée le contrôle de l'entreprise de charpentes, poutres, et fondations métalliques HEUVELSTAAL N.V. (Vught). Dirigée par M. G. van den Heuvel, celle-ci emploie quelque 70 personnes.

CHIMIE

(640/16) Les intérêts au Benelux de la Division "produits d'entretien" du groupe AKZO N.V. d'Arnhem (cf. infra) - à travers sa filiale AKZO HUISDOUDELIJKE PRODUKTEN DIVISIE N.V. de La Haye (cf. n° 624 p.19) - ont été rationalisés grâce à la fusion des sociétés KORTMAN BELGIE N.V. de Nimègue (anc. DOBBELMAN HANDELMIJ. N.V. - cf. n° 475 p.17), spécialisée dans les produits "Biotex" et "Castella", et AKZO BELGIË N.V. de Bruxelles.

Une autre affaire de détergents du groupe à Bruxelles-Molenbeek, KORTMAN BELGIË N.V., avait été transformée en OTARES BELGIË N.V. (cf. n° 633 p.26) en 1969, avec siège transféré à Uccle-Bruxelles.

(640/17) Le groupe AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 639 p.37) va renforcer ses actifs industriels aux États-Unis avec l'édification à Morris/Illinois, pour le compte de sa sous-filiale ARMAK C° (McCook/Ill.), d'une usine d'amines et acides gras devant être opérationnelle en 1973 après un investissement de \$ 18,5 millions. Née de la récente fusion des firmes de Chicago ARMOUR INDUSTRIAL CHEMICAL C° et ARMOUR INDUSTRIAL PRODUCTS C° - cédées fin 1970 (cf. n° 592 p.22) par la filiale ARMOUR & C° de Chicago du groupe GREYHOUND CORP. - cette sous-filiale possède des affaires industrielles au Canada (Saskatoon) et en Grande-Bretagne (Leeds).

Afin de financer son expansion aux États-Unis, AKZO étudie pour le début 1972 le lancement d'un emprunt obligataire de \$ 50 millions au profit de sa filiale (57%) AKZONA INC. d'Asheville/N.C. (cf. n° 630 p.31). Celle-ci contrôle dans le pays, outre ARMAK, les entreprises AMERICAN ENKA C° (fibres artificielles), ARMOUR LEATHER C° (tannants), BRAND-REX C° (câbles métalliques), INTERNATIONAL SALT C° (sel gemme et produits chimiques dérivés du chlore), ORGANON INC. (produits pharmaceutiques), ABBOT C° (câblerie électrique), etc...

(640/17) Filiale commune des groupes ERAP-ENTREPRISE DE RECHERCHES & D'ACTIVITES PETROLIERES SA et C.F.P.-CIE FRANCAISE DES PETROLES SA, la compagnie pétrochimique AQUITAINE TOTAL ORGANICO SA de Courbevoie/Hts-de-Seine (anc. AQUITAINE ORGANICO SA - cf. n° 637 p.36) a installé à Francfort une filiale commerciale, A.T.O.-AQUITAINE TOTAL ORGANICO DEUTSCHLAND GmbH, que dirige M. G.P. Prévost et dont le chiffre d'affaires escompté pour 1972 s'élèvera à DM. 75 millions environ.

La fondatrice - qui doit être dotée de compagnies soeurs en Grande-Bretagne (ATO UK LTD - anc. AQUITAINE ORGANICO U.K. LTD) et en Italie (ATO ITALIA Srl) - possède depuis quelques mois (cf. n° 606 p.30) une participation de 20 % dans l'entreprise allemande de polymérisation et transformation de polyamides DR PLATE GmbH (Bonn a/Rhein), qui a fusionné en 1970 avec la firme BOKUFA-BONNER KUNSTSTOFF-FABRIKATION GmbH (Bonn).

ERAP et CFP ont récemment créé le Groupement d'Intérêt Economique ATO, dont les adhérents directs sont leurs filiales respectives UNION CHIMIQUE ELF-AQUITAINE SA et TOTAL CHIMIE SA. Dirigé par MM. Jean Fouchier, Alexandre Mallat, R. Sautier et R. van den Perre, ce Groupement possède quatre Divisions : 1) "ATO CHIMIE", constituée par la CIE DE PETROCHIMIE SA (intermédiaires pétrochimiques); 2) "ATO PLASTIQUE", représentant la société AQUITAINE TOTAL ORGANICO SA (polyamides, polystyrène, etc...); 3) "ATO EMBALLAGE" (AQUITAINE TOTAL EMBALLAGE SA - cf. n° 636 p.30); 4) "ATO BATIMENT" (en cours de création).

(640/17) La représentation en Suisse des entreprises associées de Heidelberg VERFAHRENSTECHNIK KG et CHEMIE & FILTER GmbH sera du ressort de la nouvelle CHEMIE & FILTER AG (Regensdorf/Zurich) au capital de FS. 50.000, que dirige M. Viktor Dülger.

(640/18) La compagnie HARRISONS & CROSFIELD LTD de Londres (cf. n° 612 p.27) a définitivement acquis (au prix de £ 1,25 million) aux Pays-Bas de la compagnie N.V. BILLITON MIJ. (La Haye) sa filiale de sels de plomb et savons métallochimiques N.V. CHEMISCHE FABRIEK v/h DR. A. HAAGEN de Roermond (cf. n° 635 p.17), et elle l'a placée sous le contrôle direct de sa filiale DURHAM CHEMICALS LTD (Birtley Co. Durham).

(640/18) Le groupe minier et chimique N.V. NEDERLANDSE STAATSMIJNEN de Heerlen (cf. n° 639 p.18) a renforcé ses intérêts en France - où il dispose de nombreuses filiales directes et indirectes - en formant à Paris la société de négoce de produits chimiques D.S.M. FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), avec pour gérants MM. Pétrus Pieck et Hermanus Nicle.

(640/18) Le groupe public E.M.C.-ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE SA de Paris (cf. n° 639 p.18) s'est associé 79/21 avec le groupe de matériaux de construction STE FINANCIERE ETERNIT SA de Bruxelles (cf. n° 575 p.33) pour former le GROUPEMENT D'ETUDES, DE RECHERCHES & DE DEVELOPPEMENT EMC-CFE-GERDEC G.I.E. (Paris), chargé d'études et recherches sur le renforcement des matières polymériques au moyen de phyllosilicates.

(640/18) Le groupe FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (cf. n° 639 p.16) a acquis la participation de 50 % qui lui manquait pour avoir le contrôle absolu à Mannheim de l'entreprise de produits chimiques et additifs pour caoutchouc et plastique RHEIN-CHEMIE RHEINAU GmbH (cf. n° 555 p.18), dont il est actionnaire depuis 1969 (cf. n° 497 p.21) aux côtés de la société RHEIN-CHEMIE HOLDING GmbH (Heidelberg).

RHEIN-CHEMIE RHEINAU (capital de DM. 5 millions), qui réalise avec 430 employés un chiffre d'affaires annuel de DM. 30 millions, possède depuis 1970 une filiale commerciale sous son nom en Grande-Bretagne. RHEIN-CHEMIE HOLDING est associée à parité avec le groupe I.C.I.-IMPERIAL CHEMICAL INDUSTRIES LTD (Londres) dans l'entreprise pharmaceutique de Heidelberg RHEIN PHARMA ARZNEIMITTEL GmbH (cf. n° 512 p.33), qui occupe 360 employés dans ses laboratoires au siège et Neckarhausen et dont le chiffre d'affaires annuel atteint DM. 33 millions.

BAYER s'est par ailleurs associé à parité avec le groupe DEGUSSA AG de Francfort (cf. n° 639 p.28) pour former à Leverkusen la société BAYDEG KAUTSCHUK-CHEMIKALIEN GmbH, spécialisée dans les accélérateurs chimiques (amino-mercaptoptriazines, sulfonamides et disulfures) pour vulcanisation dans l'industrie caoutchoutière, et dont les fabrications seront commercialisés par le réseau de BAYER.

COMMERCE

(640/19) La compagnie de magasins périphériques de grandes surfaces CARREFOUR SUPERMARCHÉ SA de Paris (cf. n° 634 p.39) prépare l'ouverture de deux supermarchés en Italie (Milan et Turin).

A l'étranger, CARREFOUR dispose : 1) d'une affiliée (30 %) en Suisse, HYPERMARCHES SA DE PARTICIPATION (Romanel-sur-Lausanne) en association notamment avec le groupe succursaliste de Berne MERKUR AG KAFFEESPEZIAL-GESCHÄFT, NAHRUNGS & GENUSSMITTEL (cf. n° 618 p.24); celle-ci exploite un magasin à Romanel et s'apprête à en ouvrir un second à Brugg-Bienne; 2) d'une filiale en Belgique, LA DISTRIBUTION EN MASSE-DISTRIMAS SA (Hornu), paritaire avec le groupe succursaliste de Molenbeek-St-Jean ETS DELHAIZE FRERES & CIE "LE LION" SA (cf. n° 501 p.23); celle-ci exploite un magasin à Hornu/Mons et va en ouvrir un autre à Liège; 3) d'une affiliée (25 %) à Londres, HYPERMARKET (HOLDINGS) LTD, en association pour le solde avec le groupe de Londres WHEATSHEAF INVESTMENTS LTD (cf. n° 564 p.21); celle-ci négocie l'installation d'une chaîne de 10 supermarchés en Grande-Bretagne.

(640/19) Le groupe d'Amsterdam VERENIGDE H.V.A. MIJ. N.V. (cf. n° 622 p.19) s'est assuré le contrôle de la firme d'import-export avec l'Extrême-Orient MIRANDOLLE, VOUTE & C° N.V. (Amsterdam), qui possède une succursale à Singapour.

(640/19) Des intérêts argentins, portés notamment par M. Amiral Kolungia (83 %), ont été à l'origine à St-Josse-ten-Noode/Bruxelles de la firme d'import-export COMMON MARKET TRADING-CMT SA (capital de FB. 1 million), que préside M. A. Kolungia et dirige M. Arthur Hubert.

CONSEIL ET ORGANISATION

(640/19) Membre du groupe COFININDUS-BRUFINA SA de Bruxelles (cf. n° 639 p.17), la société de promotion commerciale I.N.E.S.C.O. -INDUSTRIAL EQUIPMENT & SUPPLY C° SA (Bruxelles) a procédé à la dissolution de sa filiale de Paris INESCO-FRANCE Sarl (cf. n° 563 p.20).

(640/19) Des intérêts suisses, portés à parts égales par MM. André Lucas, Paul-Walter Walfel, Jean-Pierre Liaud, Jacques Delarue (tous de Genève) et André Courage (Bâle), notamment, ont été à l'origine à Luxembourg de la firme de conseil en gestion et en organisation INTERNATIONAL CONSULTANTS ASSOCIATED-I.C.A.-GESTION-ORGANISATION-FINANCEMENT SA (capital de F. Lux. 120.000), que dirigent MM. Jean-Claude Pivert (Versailles/Yvelines) et André Muth (Strasbourg/Bas-Rhin).

CONSTRUCTION AERONAUTIQUE

(640/20) La collaboration liant les constructeurs aéronautiques BRITISH AIRCRAFT CORP. LTD (cf. n° 585 p.21) et M. B. M. -MESSERSCHMITT-BÖL-KOW-BLOHM GmbH (cf. n° 637 p.16) pour la production, à travers une filiale commune à Munich, PANAIA AIRCRAFT GmbH (cf. n° 565 p.30), d'un appareil militaire à géométrie variable (M. R. C. A.), sera renforcée si aboutissent les négociations qu'ils ont entamées en vue de l'étude et de la production d'un appareil à décollage court (STOL) à usage civil, devant entrer en service dans les années 1980.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(640/20) Spécialiste en République Fédérale d'instrumentation électrique de régulation, contrôle et automation, la société J. C. ECKARDT AG de Stuttgart-Bad Cannstadt (cf. n° 561 p.29) a transformé sa filiale de Bruxelles-Ixelles I. R. A. -INSTRUMENTATION-REGULATION-AUTOMATION SA (anc. DIAGRAMMES SA) en ECKHARDT SA, et elle l'a dotée d'une filiale propre, I. R. A. -INSTRUMENTATION-REGULATION-AUTOMATION SA (seconde du nom) au capital de FB. 1 million, placée sous la direction de M. Charles Emonts.

Entreprise familiale animée par le Dr. Gunter Sieglin, ECKARDT possède sous son nom plusieurs filiales à l'étranger, notamment à Paris (depuis 1970) et Vienne (depuis fin 1969).

(640/20) L'entreprise de distributeurs automatiques, moulins, machines à café pour collectivités, etc... FAEMA SpA de Milan (cf. n° 610 p.24) a étoffé ses intérêts à Paris - une filiale, FAEMA PARIS SA, pour la vente de ses appareils à café - avec la création de la société DISTRIBUTION AUTOMATIQUE FAEMA SA (capital de F. 100.000) qui, sous la présidence de M. Jacques A. Graulier, se consacrera plus particulièrement à la vente de ses distributeurs automatiques.

La fondatrice (capital de Li. 3,5 milliards), dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à Li. 15 milliards, possède sous son nom plusieurs filiales ou affiliées à l'étranger, notamment à Francfort, Barcelone et Zurich. Elle contrôle également à Lisbonne la société UTILMOVEL Ltda.

(640/20) Filiale à Genève du groupe de New York GENERAL ELECTRIC C° (cf. n° 636 p.20, la firme de montage et vente de matériels électriques et électro-mécaniques pour l'industrie nucléaire INTERNATIONAL GENERAL ELECTRIC SA a mis fin aux activités de sa filiale de Paris INTERNATIONAL GENERAL ELECTRIC FRANCE SA (capital de F. 250.000).

Le groupe américain garde en Europe des filiales INTERNATIONAL GENERAL ELECTRIC à Francfort, Stockholm, Madrid, Londres, etc...

(640/21) La SOGEL-STE GENERALE POUR LA VENTE DE MATERIEL ELECTRIQUE SA de Luxembourg (cf. n° 586 p.24) et la compagnie FABRICOM-SA POUR LE COMMERCE & LES FABRICATIONS INDUSTRIELLES de Bruxelles (cf. n° 633 p.20) se sont associées à parité pour former à Luxembourg la société SOCOM SA (capital de F. Lux. 1 million), chargée de la vente, fabrication, montage, pose, entretien et réparation de tous matériels, appareils ou pièces électriques.

SOGEL est filiale de l'entreprise de Cologne FELTEN & GUILLEAUME CARLSWERK AG (cf. n° 594 p.22), elle-même affiliée aux groupes luxembourgeois ARBED-ACIERIES REUNIES DE BURBACH-EICH-DUDELANGE SA (cf. n° 637 p.32) et néerlandais N.V. PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN (cf. n° 639 p.21). FABRICOM, membre du groupe EMPAIN à travers la compagnie ELECTROBEL SA (cf. n° 615 p.18), a associé à la nouvelle affaire, à titre symbolique, ses compagnies soeurs ELECTRAFINA-STE FINANCIERE & COMMERCIALE DE TRANSPORTS D'ELECTRICITE & D'INDUSTRIE SA d'Anvers (cf. n° 633 p.20), FIMEUSE-STE FINANCIERE DE LA BASSE-MEUSE SA (Bruxelles) et GEFILUX SA de Luxembourg (cf. n° 633 p.20).

(640/21) Membre du groupe de New York SINGER CORP. (cf. n° 620 p.22) à travers la compagnie GENERAL PRECISION EQUIPMENT CORP. de Tarryton/N.J. (cf. n° 442 p.21), l'entreprise d'appareils de régulation, de contrôle, d'automation, etc.. CONTROLS C° OF AMERICA de Schiller Park/Ill. (cf. n° 403 p.23) a rationalisé ses intérêts en France en fusionnant ses filiales de Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine CONTROLS EUROCOM SA et CONTROLS FRANCE SA (usine à Schirmeck/B.R.) au profit de la seconde, qui a porté en conséquence son capital à F. 3 millions. Chez les Six, CONTROLS possède également des filiales industrielles aux Pays-Bas (Nimègue), République Fédérale (Munich) et Italie (Bruzzolo).

Une des récentes initiatives de SINGER en Europe a été la transformation en SINGER INFORMATION SERVICES SA de la société INDEUR-BELGIUM SA (Bruxelles), filiale de la firme de prestation de services en informatique INDEUR SA de Genève, dont il s'est récemment assuré le contrôle (cf. n° 615 p.23).

(640/21) Exploitant en Belgique un important réseau de télédiffusion et ayant pour principaux actionnaires les compagnies ELECTROBEL (cf. supra) avec 62,8 % et S.N.I.-STE NATIONALE D'INVESTISSEMENTS SA (Bruxelles), la compagnie CODITEL SA de Bruxelles (cf. n° 634 p.19) a installé à Luxembourg une filiale sous son nom (capital de F. Lux. 15 millions), à qui la compagnie locale COTELUX S.C. a apporté ses installations de réception collective de télévision.

Animée par MM. P. H. Denuit, A. Attar, V. Pirsch et R. Schiltz, la nouvelle affaire a pour actionnaires minoritaires les filiales CODITEL-LIEGE SA (Liège), CODITEL-BRABANT SA (Bruxelles) et CODITEL-VLAANDEREN N.V. (Furnes), ainsi que les sociétés TECNOBEL SA-ETS BELGES DE TECHNIQUE & DE COMMERCE (Bruxelles), FIMEUSE (cf. supra), GEFILUX SA (cf. supra) et POWER SUBSIDIARY C° SA (Luxembourg).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(640/22) Représentée jusqu'ici en France par la société TELOS SA de Paris (cf. n° 636 p.18), l'entreprise allemande d'appareils photographiques, caméras, projecteurs ROLLEI-WERKE FRANKE & HEIDECHE GmbH & Co KG de Brunswick (cf. n° 582 p.28) s'y est donnée une filiale propre de vente et maintenance, ROLLEI FRANCE SA (Rungis/Val-de-Marne) au capital de F. 1 million, que préside M. Heinrich Peesel.

(640/22) La firme espagnole d'engineering mécanique SENER TECNICA INDUSTRIAL & NAVAL SA de Las Arenas (cf. n° 534 p.23) a acquis une participation minoritaire à Amsterdam dans la société d'études (mécaniques et navales) INDUSTRIAL BUREAU Vliegler N.V. (cf. n° 528 p.32).

(640/22) Connue pour ses appareils orthopédiques, la société ZIMMER MANUFACTURING Co de Warsaw/Ind. - qui s'est récemment donnée une filiale commerciale à Bruxelles (cf. n° 609 p.24) - s'est assurée le contrôle en France de l'entreprise de mécanique de précision (instruments de contrôle pour la marine, appareils de géodésie, topographie, instruments médicaux et chirurgicaux) ETS ROGER POULIN SA de Montrouge/Hts-de-Seine (capital de F. 200.000).

(640/22) Spécialiste à Paris de machines et équipements pour l'industrie des peintures, le génie chimique, etc... la SAPIC-STE AUXILIAIRE POUR L'INDUSTRIE DE LA COULEUR SA (cf. n° 406 p.23) s'est donnée une filiale commerciale à Kehl, SAPIC-VERFAHREN GmbH (capital de DM. 60.000), dirigée par MM. Gérard Richard et A.G. Malard.

La fondatrice représente notamment en France la firme italienne CERMAC (Bologne) ainsi que les entreprises allemandes BAUSCH & STOBEL (Hilshofen/Württ.), BREITNER (Schwabich Hall) et FETTE PRÄZISIONSWERKZEUG & MASCHINEN-FABRIK (Schwarzenkerk/Hambourg).

(640/22) L'entreprise allemande de robinetterie industrielle et instrumentation pneumatique de régulation et dosage pour fluides GULDE-REGELARMATUREN KG de Ludwigshafen-Oggersheim (cf. n° 464 p.26) a installé à Barcelone une filiale industrielle et commerciale, GULDE IBERICA SA, en association avec des intérêts locaux.

(640/22) L'entreprise de matériels et appareillage de transformation et conditionnement des produits laitiers, pharmaceutiques, alimentaires et chimiques CHERRY-BURRELL CORP. de Chicago/Ill. a pris le contrôle en France de la STE DE DISTRIBUTION DE MATERIEL DE LAITERIE-SODIMALAIT SA (Gennevilliers/Hts-de-Seine), à l'occasion de l'élévation de son capital à F. 210.000.

(640/23) Membre en Belgique du groupe FRIEDR. KRUPP GmbH d'Essen (cf. n° 633 p.26) à travers ses filiales allemande POLYSIUS AG de Neubeckum (cf. n° 568 p.27) et française POLYSIUS SA (Rueil-Malmaison), la firme d'engineering mécanique, fonderie et construction de machines ACL-ATELIERS LOUIS CARTON SA de Tournai (cf. n° 520 p.24) a procédé à une scission de ses actifs au profit de deux nouvelles affaires, ATELIERS DE LESSINES SA (Lessines) et ATELIERS LOUIS CARTON SA de Tournai (seconde du nom), aux actifs bruts de FB. 58,8 et 619,8 millions respectivement.

(640/23) Le groupe mécanique et métallurgique DEMAG AG de Duisburg (cf. n° 638 p.28) a transféré son contrôle sur l'entreprise française de compresseurs, pompes à vide et matériels pour air comprimé SPIROS SA de Pantin/Seine-St-Denis (cf. n° 584 p.27) ainsi que sa participation dans la firme néerlandaise de fonderie WERKMETAAL N.V. (Zwanenburg) à sa filiale de portefeuille de Zurich DEMAG-BETEILIGUNGEN AG (cf. n° 546 p.28), dont le capital a été porté en conséquence de FS. 40 à 60 millions.

(640/23) L'entreprise britannique de machines-outils DIMO LTD (Cwmbran/Pays-de-Galles) s'est défait de sa filiale de vente DIMO FRANCE Sarl de Thorigny/S. & M. (capital de F. 45.000) au profit des industriels français Jacques Basseguy (Dainville/S. & M.), Gérard Grandaud (Ris-Orangis/Essonne) et Reginal Cleland (Gouvernes/S. & M.), qui en sont désormais actionnaires pour 25 %, 50 % et 25 % respectivement.

(640/23) Spécialiste d'appareils de mesure et contrôle, la compagnie VDO TACHOMETER WERKE ADOLF SCHINDLING GmbH de Francfort (cf. n° 639 p.25) a confié sa représentation exclusive en France à la société HAHN & KOLB FRANCE Sarl (Boulogne-Billancourt/Hts-de-Seine), filiale de l'entreprise mécanique de Stuttgart HAHN & KOLB KG (cf. n° 552 p.26).

(640/23) Une concentration a été négociée aux Pays-Bas entre les firmes de machines pour boulangerie et pâtisserie industrielles HANCO N.V. (La Haye) et TECHNISCH BUREAU JONGERIUS N.V. de Soesterberg (cf. n° 526 p.21) au profit de la seconde.

Celle-ci dispose d'une filiale en Belgique, TECHNISCH BUREAU JONGERIUS Pvba (Kalmthout), et d'une autre en Suisse, JONGERIUS MACHINEN AG (Oberwil/Zug).

(640/23) L'accord de collaboration technico-commerciale conclue fin 1969 entre les manufactures françaises de briquets STE FRANCO-HISPANO-AMERICAINE FRANCISPAM Sarl de St-Gratien/Val d'Oise (cf. n° 580 p.29) et S.T. DUPONT SA (Paris) a été dénoncé. Il avait entraîné la scission de S.T. DUPONT en deux nouvelles affaires : l'une en Suisse, INTERLICHT SA (Fribourg), l'autre à Paris, INTERFLAMME SA - à laquelle FRANCISPAM avait fait apport de son Département "Silvermatch", contre une participation de 49 % (aux côtés de la famille Dupont pour le soldé).

(640/24) Le groupe de Rotterdam OGEM-OVERZEE GAS & ELECTRICITEIT MIJ. N.V. (cf. n° 607 p.22) a acquis le contrôle des entreprises associées MACHINEFABRIEK GEBR. ROSSMARK (Almelo) et VERENIGDE GRONDBOORDEDRIJVEN VAN ES-ROSSMARK N.V. (Appingedam), spécialisées avec 160 personnes environ dans les machines et équipements pour le lavage du kapok, la deferrugination, le traitement des eaux industrielles, etc...

ELECTRONIQUE

(640/24) La firme d'appareillage de mesure et contrôle pour composants électroniques LAMBDA ELECTRONICS CORP. de Melville/N.Y. (cf. n° 481 p.23) a renforcé son réseau commercial chez les Six - une filiale en France, LAMBDA ELECTRONIQUE SA de Versailles/Yvelines (cf. n° 468 p.30) - avec la création à Munich de la société LAMBDA NETZGERÄTE GmbH (capital de DM. 20.000), que dirige M. Frank Raible.

(640/24) Spécialiste en République Fédérale d'instrumentation électronique scientifique (spectromètres de résonances magnétique, nucléaire ou paramagnétique électronique, électro-aimants, balances magnétiques, appareils de régulation de champs magnétiques, etc...), la compagnie BRUKER-PHYSIK AG de Forchheim-Karlsruhe (cf. n° 489 p.22) est désormais présente en Belgique avec la nouvelle BRUKER SPECTROSPIN SA (St-Gilles-Bruxelles) au capital de FB. 1 million, que dirige M. Paul Jung.

Dotée d'une filiale industrielle en France, BRUKER SPECTROSPIN SA de Wissembourg/Bas Rhin (cf. n° 445 p.24), la fondatrice contrôle également à Zurich la firme SPECTROSPIN AG et elle dispose de filiales commerciales en Italie (Milan), Grande-Bretagne, Canada et Etats-Unis notamment.

(640/24) La compagnie électronique INTEL CORP. de Mountain View/Cal. (cf. n° 626 p.28), spécialiste notamment de circuits miniaturisés, a doté sa filiale de Bruxelles INTEL CORP. SA (récemment constituée au capital de FB. 0,5 million) d'une succursale en France (Rungis/Val-de-Marne), placée sous la direction de M. Bernard Giroud.

En Europe, la compagnie américaine dispose de filiales à Milan (INTEL INTERNATIONAL ELETTRONICA CORP. SpA) et à Londres (INTEL ELECTRONICS HOLDINGS LTD).

(640/24) Membre à Amsterdam du groupe américain de leasing d'équipements pour le traitement de l'information LEASCO DATA PROCESSING EQUIPMENT CORP. (cf. n° 630 p.25), la société SYSTEMS & RESEARCH (NEDERLAND) N.V. (cf. n° 594 p.24) a ouvert à Bruxelles une succursale dirigée par M. Michel Dervaux.

(640/25) Spécialiste à Londres de prestation de services en matière de traitement automatique des informations, le C.M.G.-COMPUTER MANAGEMENT GROUP LTD (cf. n° 528 p.22) a fondé à Bruxelles - à travers sa filiale d'Amsterdam C.M.G.-EUROPE N.V. - la société CMG SA (capital de FB. 100.000), que préside M. Derek Edwards.

(640/25) La compagnie allemande d'appareils et instruments électroniques de mesure et enregistrement (pour contrôle industriel et automobile notamment) ainsi que petits ordinateurs KIENZLE APPARATE GmbH de Villingen/Schwazw. (cf. n° 629 p.23) a élargi son réseau commercial à l'étranger avec la création de la STE D'APPAREILS KIENZLE FRANCE Sarl de Chilly-Mazarin/Essonne (capital de F. 1,5 million), que préside M. Garabed Garabedian. Simultanément, elle a constitué à Karlsruhe la firme de vente et de traitement à façon de données KIENZLE DATENSYS-TEM GmbH (capital de DM. 0,5 million), dirigée par M. Ludwig Kastner.

La fondatrice possède de substantiels intérêts à l'étranger : KIENZLE DATEN-SYSTEM GmbH (Vienne), KIENZLE DATENSYS-TEM KARNTEN GmbH (Klagenfurt), KIENZLE DATA SYSTEMS LTD (Londres), KIENZLE DATA SYSTEM A/B (Solna), KIENZLE ESPANOLA SA, RECON-REGULATION & CONTROL SA (Madrid) et SISTEMA DE DATOS KIENZLE SA (Madrid) - cette dernière en association paritaire avec la firme locale GUILLERMO TRUNIGER SA.

(640/25) Membre du groupe C.G.E.-CIE GENERALE D'ELEC-TRICITE SA de Paris (cf. n° 639 p.21), l'entreprise française de composants électroniques CIT-ALCATEL SA (cf. n° 630 p.26) a conclu à Tokyo un accord de collaboration technique avec l'entreprise de la branche OKI ELECTRIC C° LTD, qui exploite depuis dix ans une de ses licences dans le domaine des multiplex.

(640/25) Animée à Rotterdam par MM. J.J. van Oosterom et J.C.L. Mol, la firme de software AUTOMATION CENTRE "VOLMAC" N.V. (cf. n° 631 p.26) a définitivement pris pied à Bruxelles (cf. n° 625 p.32) avec l'installation d'une filiale sous son nom (capital de FB. 0,75 million), dirigée par M. Ludovicus G. Oomen.

La fondatrice est présente à Düsseldorf depuis quelques mois avec une filiale qui, sous la direction de M. Johannes J. von Hoof, emploiera une centaine de programmeurs en 1974.

(640/25) La filiale allemande GÜTTINGER GES. FÜR ELEKTRO-NISCHE RECHENGERÄTE mbH de Bad Waldsee/Württ. (cf. n° 442 p.20) de la firme suisse de machines à calculer électroniques et équipements d'automation pour composition typographique GÜTTINGER AG (Teufen/Appensell) est désormais directement coiffée par la nouvelle société de portefeuille GÜTTINGEN HOLDING AG (Teufen) au capital de FS. 5 millions, que préside M. Walter Güttinger.

(640/26) Le rapprochement négocié depuis quelques mois en République Fédérale (cf. n° 623 p.29) dans le domaine de l'informatique entre la compagnie NIXDORF COMPUTER AG de Paderborn (cf. n° 631 p.27) et le groupe AEG TELEFUNKEN AG de Berlin (cf. n° 637 p.32) donnera naissance début 1972 à une filiale paritaire à Constance, TELEFUNKEN COMPUTER GmbH-TC (capital de DM. 40 millions), dirigée par MM. Hans Gröbe et Heinz Nixdorf.

AEG TELEFUNKEN apportera son Département "Ordinateurs de Gestion" (actifs d'environ DM. 100 millions) à la nouvelle affaire qui, assurée d'un crédit public de recherches de DM. 100 millions (dont le quart en 1972), se propose de concentrer dans un premier temps son effort commercial pour les séries TR 86 et TR 440 en République Fédérale, Autriche et Suisse à travers un réseau propre de vente.

FINANCE

(640/26) Le groupe MORGAN GUARANTY TRUST C° de New York (cf. n° 608 p.23) prépare le renforcement début 1972 de son réseau en République Fédérale - deux établissements, l'un à Francfort depuis 1965 (cf. n° 274 p.23), l'autre à Düsseldorf depuis 1971 (cf. n° 579 p.30) - avec l'ouverture d'une succursale à Munich.

L'une des récentes initiatives de ce groupe en Europe a été la création à Genève, fin juin 1971, de la firme de conseil en investissements MORGAN GUARANTY INVESTMENT SERVICES SA (capital de FS. 1 million), dont MM. Harrison V. Smith (New York) et William Brader (Paris) sont respectivement président et vice-président.

(640/26) Membre du groupe belge EMPAIN (cf. n° 639 p.26), la compagnie de portefeuille de Bruxelles CIE GENERALE D'ENTREPRISES ELECTRIQUES & INDUSTRIELLES-ELECTROBEL SA (cf. supra, p. 21) a étoffé ses intérêts en Espagne avec l'installation à Madrid de la société d'investissements INVERFINA-SOC. IBERICA DE INVERSIONES FINANCIERAS SA (capital de Pts 200 millions), à laquelle elle a apporté diverses participations - notamment dans les sociétés VALLEHERMOSO SA et REVA-REGADIOS & ENERGIA DE VALENCIA - et dont elle partage le contrôle 14,9-84,5 % avec sa filiale CIA VIZCAINA DE ELECTRICIDAD SA.

Société financière chargée de coordonner les intérêts du groupe dans le pays, celle-ci (Pts. 146,12 millions de fonds propres fin 1970) possède de nombreuses participations (valeurs estimatives supérieures à Pts 476 millions), entre autres dans les sociétés de développement immobilier NIESA-NUEVA INMOBILIARIA ESPANOLA SA, SEINSA-SOC. EUROPEA INMOBILIARA SA et SODIMA-SOC EUROPEA DE INVERSIONES MOBILIARAS SA ainsi que dans les entreprises FABRICOMES SA (49,9 %), TECNAPEL SA (70 %), TOLEDO ESPANOLA SA (49,5 %) et LOGABAX SA (Madrid).

(640/27) La filiale MARINE MIDLAND OVERSEAS CORP. (cf. n° 522 p.30) du groupe de New York MARINE MIDLAND BANKS INC. (cf. n° 633 p.28) s'est assurée à Milan une participation dans la société de crédit pour ventes à tempérament SITALFIN-STA ITALIANA FINANZIAMENTI SpA (cf. n° 283 p.21), à l'occasion de l'augmentation de son capital à Li. 300 millions.

Celle-ci est coiffée par la société de portefeuille de Milan GENERALFIN SpA (cf. n° 639 p.15), affiliée au groupe LA CENTRALE FINANZIARIA GENERALE SpA (Milan).

(640/27) A travers sa filiale de Luxembourg HAMBRO OVERSEAS FUND SA (cf. n° 500 p.28), la HAMBROS BANK LTD de Londres (cf. n° 638 p.28) négocie la prise du contrôle absolu au Canada de la compagnie d'investissements NOCTIN INVESTMENT CORP. LTD (Vancouver).

(640/27) La BANQUE D'INVESTISSEMENTS PRIVES SA de Genève (cf. n° 526 p.17) et la compagnie de portefeuille FINANCIAL ENTERPRISES CORP. LTD de Glarus se sont assurées à Luxembourg des participations de 31 % et 7,1 % respectivement, à l'occasion d'une augmentation de capital à FB. 500 millions, dans la compagnie financière SOCFIN INDUSTRIAL DEVELOPMENT-SOCFINDE SA.

Celle-ci appartient au groupe belge HALLET à travers la STE FINANCIERE DES CAOUTCHOUCS-SOCFIN SA d'Ixelles-Bruxelles (cf. n° 623 p.21) et la SOCFINAL-STE FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE SA (cf. n° 621 p.14).

(640/27) Membre du groupe C.I.C. -CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA de Paris (cf. n° 633 p.32), le CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE & DE LORRAINE-CIAL SA de Strasbourg (cf. n° 631 p.34) a élargi son réseau en Suisse - une succursale à Bâle (cf. n° 620 p.26) - avec l'ouverture d'un établissement à Lausanne.

(640/27) Un accord de coopération réciproque sur les marchés financiers italien et étrangers a été négocié entre les banques de Vicence BANCA CATTOLICA DEL VENETO SpA (cf. n° 517 p.21) et de Milan BANCO AMBROSIANO SpA (cf. n° 638 p.28).

La première (capital de Li. 3,61 milliards) a récemment absorbé sa filiale bancaire de Padoue DOMUS FILIBERTO (capital de Li. 34,3 millions).

(640/27) La B.N.P. -BANQUE NATIONALE DE PARIS SA (cf. n° 637 p.31) a ouvert une troisième agence à Nouméa/Nouvelle Calédonie.

En Asie méridionale et du Sud-Est, la B.N.P. possède notamment des agences en Inde (5), Saïgon (2), Hong-Kong (7), Singapour et en Australie (5), ainsi que des représentations à New Delhi, Pnom-Penh, Djakarta et Tokyo.

(640/28) La firme de brokers de Londres CAZENOVE & C° LTD (cf. n° 550 p.34) a fusionné ses affiliées de Luxembourg ALDRINGER TRUST SA et MONTEREY TRUST SA au profit de la seconde, qui a en conséquence porté son capital à \$ 3 millions.

(640/28) Affiliée notamment aux maisons de brokers de Londres ROWE & PITMAN LTD et BROWN FLEMMING & MURRAY LTD, la compagnie de portefeuille de Luxembourg ROSE PARK TRUST SA a repris l'ensemble du portefeuille du Fonds de Placement de Nassau/Bahamas PACIFIC FUND SA, et a, en conséquence, doublé son capital à \$ 3 millions.

(640/28) La concentration négociée dernièrement en Italie (cf. n° 610 p.30) entre la BANCA COMMERCIALE DI SAN GIOVANNI VALDARNO SpA (S. Giovanni Valdarno/Arezzo) et la BANCA TOSCANA SpA (Florence) est devenue effective au profit de la seconde (capital de Li. 4 milliards), qui a, dans ces conditions, fusionné sa succursale de Montevarchi avec celle de l'entreprise absorbée et a créé deux nouvelles agences (San Giovanni Valdarno et Castelnuovo dei Sabbioni).

(640/28) Des intérêts britanniques portés par M. Paul O'Neill (Londres) ont été à l'origine à Munich de la firme de portefeuille et investissements GERMANIA-HOLDING GES. FÜR FINANZBERATUNG & KAPITALVERWALTUNG mbH (capital de DM. 0,5 million), dirigée par MM. Carmel Abe, R. Herden et E.C. Krienke.

(640/28) Affiliée notamment aux groupes de Cleveland/Ohio LEASEWAY TRANSPORTATION CORP. (cf. n° 625 p.38), de Philadelphie/Pa. INA CORP. (cf. n° 634 p.41) et de Paris CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. supra) - directement et à travers sa filiale à 56,5 % C.I.C. -CREDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL SA (cf. supra), la compagnie de leasing de matériels et biens d'équipements BAIL-EQUIPEMENT SA de Paris s'est donnée une filiale à son siège, BAIL AUTO SA (capital initial de F. 100.000), chargée, sous la présidence de M. Michel Bergeron, de la vente en crédit-bail d'automobiles aux entreprises.

BAIL-EQUIPEMENT disposait déjà d'une filiale à même vocation, LOMATRANS SA (cf. n° 618 p.34).

(640/28) Une fusion est en cours à Turin entre la BANCA DI DEPOSITI & SCONTI SpA (anc. à Milan), au capital de Li. 1.928 millions (cf. n° 629 p.26), et l'ISTITUTO BANCARIO SAN PAOLO DI TORINO, sous contrôle public (cf. n° 627 p.39), au profit de celle-ci, qui en a déjà le contrôle pour y avoir notamment repris la participation de la filiale FIDEURAM-FIDUCIARIA EUROPEA AMERICANA SpA du groupe public I. M. I. -ISTITUTO MOBILIARE ITALIANO (cf. n° 638 p.36).

(640/29) Quatre Caisses Centrales d'épargne de République Fédérale, **NORDDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE** de Hanovre (cf. n° 633 p.31), **DEUTSCHE GIROZENTRALE-DEUTSCHE KOMMUNALBANK** de Düsseldorf (cf. n° 638 p.29), **BAYERISCHE GEMEINDEBANK-GIROZENTRALE** de Munich (cf. n° 630 p.28) et **WESTDEUTSCHE LANDESBANK GIROZENTRALE** de Düsseldorf (cf. n° 633 p.28), se sont associées (49 % ensemble) à l'établissement public de crédit de Vienne **ÖSTERREICHISCHE GIROZENTRALE eGmbH** (cf. n° 624 p.28) pour créer à Vienne la banque d'affaires et de crédit au commerce international **INTERGIRO GmbH** (capital de Sh. 3 millions), que préside le Dr. Lipfert et dirigent MM. Gazpar et Haumer.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(640/29) La filiale britannique **CAVENHAM FOODS LTD** (Slough/Bucks.) du groupe de Paris **GENERALE OCCIDENTALE SA** (cf. n° 631 p.31) a négocié la reprise à la société sud-africaine **ALPHA DUNSWART BELEGGINGS (PTY) LTD** de sa filiale **SAFE-SOUTH AFRICA FOOD EXTRACTS LTD** (Johannesburg), licenciée de la compagnie **BOVRIL LTD** (Londres) - dont **CAVENHAM** s'est récemment assurée le contrôle - pour ses conserves de viandes et plats préparés "Marmite" (cf. n° 625 p.40).

CAVENHAM - qui a récemment créé à Londres, en association 50,1/49,9 avec le groupe de distribution (4.100 magasins) **SOUTHLAND CORP.** de Dallas/Texas, la société **SOUTHLAND-CAVENHAM LTD** (capital de £ 40.000) à laquelle elle a fait apport des quelque 1.600 magasins qu'elle exploite directement ou à travers ses filiales ou affiliées - procèdera ultérieurement à la fusion de **SAFE** avec **BOVRIL (PTY) LTD** ainsi qu'avec la firme **SINGLETON & COLE (PTY) LTD** (qu'elle contrôle à travers **SINGLETON & COLE LTD** de Birmingham).

Pour sa part, **GENERALE OCCIDENTALE** a mis fin aux activités de sa filiale (directe et à travers la **STE GENERALE FONCIERE SA** de Paris - cf. n° 586 p.33) **CIE GENERALE PETROLIERE SA**.

(640/29) Le groupe alimentaire suisse **NESTLE ALIMENTANA SA** (Vevey/Vaud et Cham) a rationalisé ses intérêts en République Fédérale - où il escompte un chiffre d'affaires de DM. 142 millions en 1971 (cf. n° 634 p.29) - en regroupant les actifs de ses filiales **DEUTSCHE NESTLE GmbH** (Lindau/Bodensee) et **SAROTTI AG** (Hattersheim/Rhein) au profit de la première, dont le capital a été porté à DM. 93,5 millions.

Affiliée désormais pour 25 % à **SAROTTI** - transformée en société de portefeuille sous le nom de **SAROTTI VERMOGENSVERWALTUNGS AG - DEUTSCHE NESTLE** a par ailleurs installé à Berlin une filiale d'exploitation et commerciale, **SAROTTI GmbH**, dirigée par le Dr. Aloys von Reding.

(640/29) L'entreprise laitière néerlandaise **COMEX-HOLLAND MELKPRODUCTEN EXPORT N.V.** (Udenhout), au capital de Fl. 100.000, s'est donnée une filiale commerciale à Paris, **COMEX-HOLLAND-FRANCE Sarl** (capital de F. 20.000), avec pour gérant M. Arnold Janssen.

(640/30) Des intérêts français, portés à parité par Melle Simone Noble (Luray/Eure) et M. Jean Lefebvre (Loupiac-par-Souillac/Lot), ont été à l'origine en Belgique de la firme de négoce de matières premières alimentaires VALICIA BENELUX Sprl (Woluwe-St-Lambert), au capital de FB. 1 million.

(640/30) Contrôlée à Paris par le groupe de spiritueux, alsools et boissons DISTILLERS CORP. SEAGRAMS LTD de Montreal (cf. n° 639 p.30), la compagnie de vins de champagne G.H. MUMM & CIE SA (cf. n° 610 p.30) - qui a réalisé en 1970 un chiffre d'affaires de F. 75 millions - négocie la prise du contrôle de son homologue CHAMPAGNE HEIDSIECK & C° MONOPOLE SA (Reims).

(640/30) Le groupe N.V. RUBBER CULTUUR MIJ. "AMSTERDAM" (cf. n° 561 p.32) négocie la prise du contrôle à Amsterdam de la firme d'import-export de café MATAGALPA N.V. (groupe S.H.V.-STEENKOLEN HANDELSVEREENIGING N.V. à travers la société GRUYTER N.V. - cf. n° 618 p.30), qui réalise, avec ses filiales d'Anvers, Hambourg et Londres, un chiffre d'affaires annuel de Fl. 100 millions environ.

RUBBER CULTUUR possède une autre filiale de commerce de produits tropicaux et cafés, N.V. HANDELMIJ. GÜNTZEL & SCHUMACHER d'Amsterdam (cf. n° 77 p.18), dotée elle-même d'une filiale à Hambourg, DEGESU-DEUTSCHE GES. FÜR ÜBERSEEHANDEL mbH (spécialisée dans le commerce avec l'Indonésie), ainsi que de succursales à Londres, Singapour, Nairobi et Mombasa.

(640/30) La compagnie française CHOCOLAT POULAIN SA de Blois (cf. n° 593 p.33) prépare une rationalisation de ses intérêts dans le domaine des condiments et moutardes au profit de l'entreprise GREY-POUPON SA (Puteaux/Hts-de-Seine), dont elle s'est récemment assurée le contrôle. Celle-ci absorbera les sociétés S.P.A.C.-STE PHOCEENNE D'ALIMENTATION & DE CONDITIONNEMENT SA (Marseille), SEGMA-STE D'EXPLOITATION DES GRANDES MARQUES ALIMENTAIRES SA (Puteaux), STE D'EXPLOITATION DES INDUSTRIES CONDIMENTAIRES-MOUTARDE MAILLE SA (Puteaux), CONSERVERIES D'APPOIGNY SA (Puteaux) et PARIZOT SA (Dijon/Côte d'Or), et portera en conséquence son capital à F. 9,4 millions.

Transformée en SEGMA-STE D'EXPLOITATION DES GRANDES MARQUES ALIMENTAIRES SA (seconde du nom), elle réalisera, sous la présidence de M. André Ricard, un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 60 millions.

(640/30) Aux termes d'un accord conclu entre les entreprises françaises de conserverie alimentaire OLIDA & CABY ASSOCIES SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 568 p.34) et ETS. F. FEYEL SA (Strasbourg), la première prendra courant 1972 le contrôle de la seconde, qui exploite une usine de foie gras à Strasbourg-Schiltigheim. OLIDA & CABY regroupera et développera dans cette unité ses activités "Alimentation de luxe".

(640/31) L'entreprise franco-belge d'exploitation de cuisine industrielle et vente de plats préparés SA DE CUISINES CENTRALES de Bruxelles (cf. n° 633 p.30) s'est donnée une filiale (70 %) à Gembloux, CUISINE CENTRALE NAMUR-LUXEMBOURG-CCNL SA (capital de FB. 12,1 millions). Présidée par M. Alfred Jaspard et à même vocation que sa fondatrice, celle-ci a pour autres actionnaires l'ASSOCIATION DES ETS DE SOINS de Namur (25,3 %), la SODEXHO BELGIQUE SA de Bruxelles (filiale à 55 % de la STE D'EXPLOITATIONS HOTELIERES, MARITIMES, AERIENNES & TERRESTRES-SODEXHO SA de Marseille, et affiliée pour 24,6 % à la CIE EUROPEENNE D'OUTRE-MER-EUROUTREMER SA de Bruxelles à travers INTERTROPICAL-COMFINA SA) et BUREAU D'ETUDES INDUSTRIELLES, AGRICOLES & COMMERCIALES-INDACOM SA (groupe CIE FINANCIERE DU KATANGA SA, et actionnaire pour 4,1 % de SODEXHO BELGIQUE - cf. n° 612 p.40) pour 2,7 % chacune.

Constituée en janvier 1971, CUISINES CENTRALES est elle-même filiale de SODEXHO et SODEXHO BELGIQUE pour 12 % conjointement, INTERTROPICAL-COMFINA pour 48 %, STE AFRICAINE DE MESSAGERIE & DE COMMERCE-SAMECOM SA de Bruxelles (groupe CIE COTONNIERE CONGOLAISE-COTONCO SA) pour 32 % et INDACOM pour 8 %.

METALLURGIE

(640/31) Le groupe public I.R.I. -ISTITUTO PER LA RICOSTRUZIONE INDUSTRIALE SpA de Rome (cf. n° 638 p.36) a installé en République Fédérale une filiale de distribution de ferrailles, mitrailles et aciers, SCHROTTKONTOR SÜD GmbH (Gräfelfing/Munich) au capital de DM. 100.000, chargée notamment, sous la direction de M. Alfredo Clavarino, de la représentation de ses filiales RIFORMIMENTI FINSIDER SpA de Gênes (cf. n° 635 p.21) et DALMINE SpA de Milan (cf. n° 540 p.33).

(640/31) L'implantation aux Pays-Bas (Budel) d'une fonderie électrolytique de zinc fait l'objet de négociations entre les compagnies KEMPENSCHÉ ZINKMIJ. N.V. de Budel (cf. n° 530 p.30) et A.M.S. -AUSTRALIAN MINING & SMELTING CO LTD (Melbourne), qui envisagent la création à cet effet d'une filiale commune - laquelle reprendrait par ailleurs en Grande-Bretagne la fonderie de zinc (Avonmouth) de la compagnie IMPERIAL SMELTING CORP. LTD (cf. n° 442 p.19), membre du groupe RIO TINTO ZINC CORP. LTD de Londres (cf. n° 636 p.26).

Ce dernier est majoritaire (57,5 %) - à travers sa filiale (80,6 %) de Melbourne CONZINC RIO TINTO OF AUSTRALIA LTD (cf. n° 577 p.38) - dans A.M.S. (de création récente), au côté pour le solde (42,5 %) de son affiliée (33,2 %) NEW BROKEN HILL CONSOLIDATED LTD (Broken Hill et Port-Pirie). Pour sa part, KEMPENSCHÉ ZINKMIJ. est filiale de la compagnie N.V. BILLITON MIJ. N.V. de La Haye (cf. supra, p. 18), membre depuis 1970 du groupe ROYAL DUTCH SHELL (cf. n° 635 p.17).

(640/32) Filiale commune d'exportation des producteurs espagnols de tubes métalliques TUBACEX-CIA ESPANOLA DE TUBOS POR EXTRUSION SA de Llodio/Alava (affiliée au groupe de Paris VALLOUREC SA - cf. n° 638 p.21) et SOC. ESPANOLA DE CONSTRUCCIONES BABCOCK & WILCOX C.A. de Bilbao (groupe BABCOCK & WILCOX LTD de Londres - cf. n° 639 p.27), la société EXPORTUBO-BABCOCK & WILCOX-TUBACEX-TUBOS REUNIDOS SA de Madrid a confié la distribution de ses fabrications en France à la compagnie ETS A. JOHNSON & CIE SA (Paris), filiale de la compagnie AXEL JOHNSON A/B de Stockholm (cf. n° 582 p.28).

(640/32) La firme de manutention portuaire, dragage, renflouement, remorquage et réparation navale ULRICH HARMS GmbH & C° KG de Hambourg (cf. n° 597 p.36) a pris le contrôle du chantier naval local NORDERWERFT JOHANN RATHJE KÖSER KG, qu'animent MM. Wulff et Jochen Köser, et l'a transformé en NORDERWERFT ULRICH HARMS GmbH.

(640/32) Les négociations engagées en octobre 1970 entre l'Etat Iranien et la CIE FRANCO-IRANIENNE DES MINES-COFRIMINES (Téhéran) - filiale commune de la CIE PECHINEY SA (Paris) et de la compagnie iranienne IDRO-INDUSTRIAL DEVELOPMENT & RENOVATION ORGANISATION OF IRAN (cf. n° 630 p.32) - en vue de l'exploitation par celle-ci d'importants gisements de cuivre à San Chesnel ont été rompues.

Premier transformateur européen de cuivre, PECHINEY, qui exerce ses activités dans ce secteur à travers sa filiale TREFIMETAUX G.P. SA (cf. n° 631 p.32), poursuit cependant ses prospections dans le pays (notamment dans la région orientale de l'Azerbaïdjan) où il est associé aux groupes de Francfort METALLGESELLSCHAFT AG (cf. n° 639 p.27) et de Londres CHARTER CONSOLIDATED LTD (cf. n° 630 p.32). Le groupe, qui a récemment présidé à la création à Paris de la STE ANTIPOLLUTION-INDUSTRIE-RECHERCHE SA (capital de F. 1 million), placée sous la présidence de M. Georges Kerwen, négocie par ailleurs la prise d'une participation de 50 % dans l'entreprise sud-coréenne de raffinage d'aluminium SOUTH KOREA'S HANKUK ALUMINIUM, filiale jusqu'ici absolue de la SOUTH KOREA DEVELOPMENT BANK LTD (Séoul).

(640/32) Spécialiste à Hambourg d'emballages et fûts "Hef" et "Monostress" métalliques, plastiques, etc..., la société HAMBURGER EISENFASS-FABRIK GmbH a repris les actifs industriels à Portz-Westhoven de son affiliée VERPACKUNGS-WERK BRACHT GmbH et a porté en conséquence son capital à DM. 15,5 millions.

Celle-ci (capital de DM. 3,25 millions) est également affiliée à la compagnie VAN LEER TAMBORES SA (Panama), membre du groupe d'Amsterdam KON. EMBALLAGE INDUSTRIE VAN LEER N.V. (anc. VAN LEER'S VATENFABRIEKEN - cf. n° 503 p.27) - laquelle possède plusieurs autres affiliées à l'étranger : USINES STANDARD-VAN LEER N.V. (Lier/Belgique), USINES D'EMBALLAGES VAN LEER SA (Paris), VAN LEER IBERICA SA (Villaverde et Alcala de Henares), VALERON PLASTICS INC. (Houston/Tex.), etc..

(640/33) Constituée début 1971 en Suisse (cf. n° 615 p.14) sur l'initiative de la société VERSHURE & C^oS SCHEEPWERF & MASCHINENFABRIEK N.V. (Amsterdam), membre du groupe de mécanique lourde et construction navale N.V. INDUSTRIELLE HANDELSCOMBINATIE HOLLAND-I, H. C. HOLLAND, la firme d'engineering maritime TERMINAL INSTALLATIONS AG de Fribourg (cf. n° 625 p.36) a fermé sa représentation d'Anvers, que dirigeait M. Nicolas H. Conijn.

PAPIER

(640/33) Des négociations sont en cours en France entre les compagnies LA CELLULOSE DU PIN SA de Paris (groupe SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSON SA - cf. n° 637 p.23) et STE DES PAPETERIES DE LA CHAPELLE-DARBLAY SA de St-Etienne-du-Rouvray/Seine Mme (cf. n° 604 p.34) en vue de la participation de la première à la politique de reconversion récemment engagée par la seconde.

Filiale 42,58 des compagnies de portefeuille DARBLAY SA (Paris) et PAPETERIES DE LA CHAPELLE SA - dont la CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS a récemment repris la majorité à 73 % au groupe de Londres THE BOWATER PAPER CORP. LTD - LA CHAPELLE-DARBLAY, spécialisée jusqu'ici dans le papier journal avec un chiffre d'affaires annuel supérieur à F. 500 millions, se propose, avec l'aide de la CELLULOSE DU PIN (qui, à ce titre, y prendrait un intérêt de 10 % environ), d'orienter ses usines de Grand Couronne/Seine Mme et Corbeil-Essonne/Essonne vers la fabrication de papier d'emballage.

De son côté, le GROUPEMENT EUROPEEN DE LA CELLULOSE (Paris), propriétaire de forêts à Alizay, près de l'usine de Grand Couronne de LA CHAPELLE-DARBLAY, envisage de s'associer lui aussi à l'opération. Ce groupement a été dernièrement créé par des intérêts français, portés notamment par M. Pierre Burkhardt (majoritaire) et l'établissement semi-public de Paris I. D. I. -INSTITUT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, pour reprendre au groupe papetier de New York PARSONS & WHITTEMORE INC. ses filiales française et belge.

(640/33) Le groupe LA CENTRALE FINANZIARIA GENERALE SpA de Milan (cf. supra, p.27) négocie la cession de son contrôle sur la compagnie papetière SITCA-STABILIMENTO INDUSTRIALE TOSCANO & CARTIERA CINI SpA de Rome (cf. n° 450 p.34). La société financière publique GEPI-STA DI GESTIONI PARTECIPAZIONI INDUSTRIALI SpA (cf. n° 632 p.19) prendra une participation minoritaire dans cette affaire.

Celle-ci, dont le capital a été réduit dernièrement à Li. 1,5 milliard pour amortir les pertes antérieures, puis porté à Li. 2,1 milliards, possède une usine de papier à La Lima et une cartonnerie à Sesto Fiorentino/Florence.

PARFUMERIE

(640/34) Des intérêts canadiens (49 %), portés par MM. David K. Filmann et Thomas A. Porter (résidant à Paris), et français (51 %), portés par M. Claude Garnier (Troyes/Aube), ont été à l'origine à Paris de la firme de négoce d'articles de toilette (savons, parfums, lotions capillaires, dentifrices, etc...) GOLDEN MAGIQUE PARIS-G.M.P. Sarl (capital de F. 20.000), que gère son fondateur français.

(640/34) Des intérêts français portés à parité par MM. Jean Bouedo (St-Nicolas-de-Tertre/Morbihan) et Alcyme Hemery (Redon/I. & V.) ont fondé en Belgique la firme de cosmétiques, produits de beauté, appareils de mécano-thérapie, électrothérapie, physiothérapie, etc... CENTRE D'APPLICATIONS & DE RECHERCHES TECHNIQUES & COMMERCIALES-CARTECO Sprl (Leuze/Hainaut) au capital de FB. 250.000, que gère M. Michel Vandeput.

PHARMACIE

(640/34) La firme française de spécialités pharmaceutiques (antibiotiques, analgésiques, etc...) LABORATOIRES SARGET SA (Mérignac/Gironde) négocie par OPA la prise du contrôle aux Pays-Bas de l'entreprise de la branche DAGRA N.V. de Diemen (cf. n° 600 p.34), qui avait repoussé en 1970 (cf. n° 586 p.23) une offre du groupe INTERNATIONAL CHEMICAL & NUCLEAR CORP. de Pasadena/Cal. (cf. n° 630 p.26). SARGET (anc. LABORATOIRES SARGET-AMBRINE SA de Bordeaux) réalise avec 600 employés au siège ainsi que dans ses succursales en Italie et Belgique un chiffre d'affaires annuel de F. 90 millions. DAGRA possède un important réseau d'implantations à l'étranger (cf. n° 577 p.19), notamment en Belgique, Espagne et Portugal.

(640/34) Le groupe INTERNATIONAL CHEMICAL & NUCLEAR CORP. de Pasadena/Cal. (cf. supra) a constitué en République Fédérale une filiale de portefeuille, ICN BETEILIGUNGS GmbH (Enschwege) au capital de DM. 20.000. Placée sous la direction du Dr. Kamen Troller (Genève), celle-ci assurera la gestion de la participation majoritaire qu'il a récemment acquise (cf. n° 629 p.33) dans l'entreprise locale de produits pharmaceutiques, dentaires et chimico-pharmaceutiques pour laboratoires M. WOELM & C° KG (cf. n° 353 p.26).

(640/34) Les groupes RHONE POULENC SA (Paris) et MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA (Milan) négocient un réaménagement de leurs intérêts communs en Italie dans les entreprises FARMITALIA SpA (cf. n° 637 p.36) et RHODIATOCE SpA (cf. n° 587 p.39) : le premier se défera, au profit du second, de ses participations de 49 % et 50 % respectivement dans ces deux affaires.

(640/35) Affilié à Milan du groupe THE DOW CHEMICAL C° de Midland/Mich. (cf. n° 629 p.30), le GRUPPO LEPETIT SpA (cf. n° 609 p.31) a absorbé ses filiales STA COMMERCIALE PRODOTTI SANITARI Srl et LEPETIT SUD SpA de Brindisi (cf. n° 563 p.20).

La seconde (anc. AMINOVA SpA), spécialisée dans le glutamate monosodique (500 t./mois), a récemment réduit son capital de Li. 3,46 à 2,5 milliards pour assainir sa situation financière. Elle est passée en 1970 sous le contrôle de LEPETIT après avoir appartenu depuis sa création (cf. n° 248 p.23) aux groupes suisse NESTLE ALIMEN-TANA SA, majoritaire (cf. supra, p. 29), et japonais KYOWA HAKKO KOGYO C° (Tokyo).

PLASTIQUES

(640/35) L'entreprise britannique de pièces mécaniques en métal plastifié CLEAR HOOTERS LTD (Nuneaton/Warws.) s'est donnée une filiale commerciale en France, CLEAR PLASTIQUE METAL SA (Asnières/Hts-de-Seine) au capital de F. 200.000, que préside M. Bernard Trinquier.

(640/35) Filiale (66 %) de transformation plastique du groupe UGINE KUHLMANN SA (Paris) à travers la CIE FRANCAISE DES PRODUITS CHIMIQUES & INDUSTRIELS DU SUD-EST SA (cf. n° 561 p.19), la CIE FRANCAISE DE MATIERES PLASTIQUES-PLASCO SA (Huningue/Ht Rhin) s'est assurée une participation de 49 % dans la firme d'articles en cuir et plastique PLASTIC CALF SA de Paris (capital de F. . 320.000), que préside M. Elie Seutkar - actionnaire pour le solde à la suite de la reprise de la participation de 15 % de la SOFIREM-STE FINANCIERE POUR FAVORISER L'INDUSTRIALISATION DES REGIONS MINIERES SA de Paris (groupe CHARBONNAGES DE FRANCE SA - cf. n° 632 p.22).

PUBLICITE

(640/35) Les filiales d'Amsterdam et Anvers de l'agence de publicité de Londres ALBERT MILHADO sont sur le point d'être reprises par le groupe "PUBLICITAS" SA SUISSE DE PUBLICITE de Lausanne (cf. n°s 637 p.38 et 606 p.31), dont la direction pour le Benelux - y compris celle de l'agence en cours d'installation à Bruxelles - sera désormais du ressort de M. A. Beek.

(640/35) Des intérêts néerlandais portés notamment par Mme A. Brejonge et M. Y. Landstra (Rotterdam) ont été à l'origine à Bruxelles de la firme de publicité ALGEMENE PERSREGIE A.P.R. N.V. (capital de FB. 250.000), que dirige M. Eric Decan (Bruxelles).

TABAC

(640/36) Le groupe PHILIP MORRIS INC. de New York (cf. n° 633 p.35) s'est définitivement assuré le contrôle à Ixelles-Bruxelles de la manufacture de cigares et cigarettes WELTAB SA (cf. n° 629 p.34). Au capital de FB. 125 millions, celle-ci, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de FB. 1,5 milliard environ, commercialise déjà les marques "Malboro" et "Muratti" produites en Belgique et au Luxembourg par le groupe américain.

Doté depuis peu d'une filiale commerciale à Paris, PHILIP MORRIS FRANCE SA, que préside M. Edmond A. Bellot, le groupe de New York a dernièrement désigné M. James E. Rehlaender pour prendre, à la direction de la filiale de Lausanne PHILIP MORRIS EUROPE SA (actionnaire directe de WELTAB), la charge de la diversification de ses productions en Europe.

TEXTILES

(640/36) Une double initiative a été prise par le groupe BURLINGTON INDUSTRIES INC. de Greensboro/N.C. (cf. n° 620 p.32) en République Fédérale : 1) transformation de sa filiale de Breisach-am-Rhein SCHAPPE GmbH (cf. n° 542 p.21) en BURLINGTON-SCHAPPE GmbH, avec MM. E. Stulz, H. Hofmann et H.R. Haak pour directeurs; 2) augmentation à DM. 7 millions du capital de son affiliée de textiles à base de fibres de verre INTERGLAS-TEXTIL GmbH d'Ulm (cf. n° 591 p.48).

Le groupe américain partage le contrôle de cette dernière - à travers sa filiale de portefeuille BURLINGTON INTERNATIONAL AG (Zurich) - à parité avec l'entreprise de fibres texturisées STEIGER & DESCHLER GmbH d'Ulm/Donau (cf. n° 260 p.29).

(640/36) Agent général à Amsterdam de la compagnie de fils et filés textiles ENGLISH SEWING LTD de Manchester (groupe ENGLISH CALICO LTD - cf. n° 633 p.34) ainsi que de ses filiales néerlandaise CLAUS GARENFABRIEKEN N.V. (Helmond) et allemande RHENANIA AG (Dülken), la société N.V. AGENTUR- & IMPORTMIJ. ANT. SCHRÖDER (cf. n° 420 p.35) a constitué à Gent une filiale commerciale, ANT. SCHRÖDER BELGIUM N.V. (capital de FB. 0,3 million), dirigée par M. Paul Reinier de Vlam. Elle en partage le contrôle avec ses filiales d'Amsterdam N.V. HANDELSMIJ. SEFU et N.V. BELEGGINGSMIJ. SEMPER FULGENS.

(640/36) Membre du groupe JOHN LEWIS PARTNERSHIP LTD de Londres, la firme de confection JOHN LEWIS & C° LTD (cf. n° 457 p.31) a mis fin aux activités de sa filiale commerciale de Hambourg JOHN LEWIS OVERSEAS (HAMBURG) GmbH, créée en 1968.

(640/37) La compagnie OPFI-PARIBAS SA (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA de Paris - cf. supra, p.15) et la BANQUE DE NEUFLIZE, SCHLUMBERGER, MALLET SA de Paris (cf. n° 631 p.35) sont devenues actionnaires de la SAIC-SA D'INDUSTRIE COTONNIERE de Mulhouse/Ht Rhin (cf. n° 573 p.37), à l'occasion de l'élévation de son capital à F. 23 millions.

Spécialiste de velours (marque "Velcorex"), SAIC, qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de F. 160 millions, était jusqu'ici filiale commune des compagnies SCHAEFFER MANUTENTION SA (groupe ETS SCHAEFFER & CIE SA de Pfastatt-le-Château/Ht Rhin - cf. n° 633 p.34), UNION TEXTILE SA (Guebwiller/Ht Rhin) et COGEPAR-CIE GENERALE DE PARTICIPATIONS & DE GESTIONS SA (Paris) - ces deux dernières étant respectivement filiale (57,7 %) et affiliée (10,5 %) de la SA D'INDUSTRIE TEXTILE (Paris).

TOURISME

(640/37) Affiliée à la CAISSE CENTRALE DE CREDIT HOTELIER, COMMERCIAL & INDUSTRIEL SA de Paris (cf. n° 616 p.33), l'agence de voyages touristiques PROMOTOUR-STE POUR LA PROMOTION COMMERCIALE & TECHNIQUE DE L'HOTELLERIE & DU TOURISME SA a ouvert à New York, à l'enseigne "Destination France", un bureau chargé de développer le tourisme américain en France.

PROMOTOUR a récemment étendu les moyens d'action de sa filiale de réservations centralisées sur ordinateurs de chambres d'hôtels et de prestations touristiques PROMOTOUR-INFORMATIQUE SA (Paris) grâce à la conclusion d'un accord de représentation réciproque avec la firme INTERNATIONAL RESERVATIONS CORP. de Los Angeles.

(640/37) Le groupe hôtelier TRUST HOUSES FORTE LTD de Londres (cf. n° 608 p.33) - qui fait l'objet depuis peu d'une OPA du groupe brassicole ALLIED BREWERIES LTD (cf. n° 601 p.30) - a ouvert à Francfort une succursale de réservation et s'apprête à en ouvrir début 1972 deux autres sur le continent (Amsterdam et Paris).

(640/37) Filiale hôtelière du groupe de transports aériens PAN AMERICAN WORLD AIRWAYS INC. de New York (cf. n° 629 p.36), la compagnie INTERCONTINENTAL HOTELS INC. (cf. n° 626 p.41) a élargi son réseau en République Fédérale en dotant sa filiale de Francfort INTERCONTINENTAL HOTELS BETRIEBSGESELLSCHAFT mbH, dont le capital a été récemment porté à DM. 1,5 million, d'une affiliée à Heidelberg, HEIDELBERG INTERCONTINENTAL HOTELS GmbH (capital de DM. 20.000), que dirige M. Ferdinand Dillmann.

(640/37) Des intérêts japonais portés par MM. Michio Kawabe, Sarwono Sarwohardjono (Tokyo) et Toshimoto Asada (résidant à Düsseldorf) ont été à l'origine à Paris de la firme hôtelière STE DE COMMERCE FRANCO-JAPONAIS Sarl (capital de F. 200.000), que gère M. T. Asada.

TRANSPORTS

(640/38) Le groupe HAPAG LLOYD AG de Hambourg (cf. n° 639 p.38) négocie la prise du contrôle absolu en Suède de la compagnie maritime dano-suédoise REDERI A/B CENTRUMLINJEN (Malmö), où il détient déjà une participation de 50 %.

Celle-ci s'est associée dernièrement à la compagnie britannique VOSPER THORNEYCROFT LTD de Portsmouth (cf. n° 562 p.24) pour créer en Suède la société CENTRUMSVAVARNA A/B appelée à exploiter deux hovercrafts "Vosper" entre la Suède et le Danemark.

(640/38) La compagnie aérienne SCANDINAVIAN AIRLINES SYSTEMS (S.A.S.) de Bromma/Suède (cf. n° 553 p.42) a confié à son homologue U.T.A. - UNION DES TRANSPORTS AERIENS SA de Paris (groupe CHARGEURS REUNIS SA - cf. n° 630 p.38) la maintenance de ses appareils à l'escale Paris-Le Bourget. Ces deux compagnies sont déjà associées, aux côtés de la K.L.M.-KON. LUCHTVAART MIJ. N.V. de La Haye (cf. n° 626 p.42) et de la SWISSAIR-SCHWEIZERISCHE LUFTVERKEHRS AG de Zurich (cf. n° 598 p.36), au sein du groupement K.S.S.U., chargé de la maintenance des 36 tri-réacteurs long courrier DOUGLAS-DC 10-30 qu'elles ont commandés en commun en 1969.

Par ailleurs, U.T.A. a fait apport de son Département "organisation de voyages touristiques", exploité à l'enseigne "Tropiques", à l'agence EURO-SEPT SA (Paris), dont le capital a été porté en conséquence à F. 9 millions et dont elle partage le contrôle à parité avec la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (cf. n° 639 p.29) et le CLUB MEDITERRANEE SA (cf. n° 608 p.33).

VERRE

(640/38) Premier producteur scandinave d'emballages en verre et métal, le groupe suédois PLM A/B PLÅTMANUFAKTUR de Malmö (cf. n° 607 p.36) s'est donnée une filiale en République Fédérale, PLM GLASHÜTTE MÜNSTER GmbH (Bad Münster am Deister) au capital de DM. 0,8 million; elle l'a placée sous la direction de MM. Thomas Grau et Günter Pötting et lui a fait apport des actifs de l'entreprise locale d'emballages pharmaceutiques GLASHÜTTE SIEGMUND & C° KG, qu'elle avait acquise il y a quelques mois.

(640/38) L'entreprise belge de transformation et façonnage verriers MIROX-MIROITERIES DE CHARLEROI SA de Marchienne-au-Pont/Hainaut (cf. n° 205 p.27) a transformé sa filiale française MIROITERIES DE COUSOLRE SA (Cousolre/Nord) en MIROX FRANCE SA (capital de F. 0,4 million), et l'a dotée d'une succursale à Paris.

DIVERS

(640/39) Spécialiste en Grande-Bretagne de transformation plastique, impression de disques, instrumentation de mesure numérique, panneaux plastiques d'affichage de données, etc..., la compagnie MOVITEX LTD d'Edgware/Mddx. (cf. n° 487 p.26) s'apprête à renforcer ses intérêts chez les Six avec l'installation d'une filiale en République Fédérale.

MOVITEX, qui s'est assuré dernièrement le contrôle à Londres de l'entreprise ADAPTA CHARTS LTD - dont les panneaux "movigraph" sont distribués sur le marché allemand par la firme MOVIGRAPH-PLANUNG KLAUS HESS (Heiligenhaus) - est présente depuis 1969 à Amsterdam avec la société MOVISIGN N.V.

(640/39) La firme italienne d'équipements pour skis (fixations, bâtons, etc...) COBER Snc (Opera/Milano) s'est donnée une filiale en République Fédérale, "COBER" SPORTARTIKELVERTRIEB GmbH (Aising), commanditant à Munich la nouvelle "COBER" SPORTARTIKELVERTRIEB GmbH & C° KG.

(640/39) La compagnie de portefeuille suisse SOPROCO SA (Fribourg) a formé à Paris, en association (symbolique) avec les hommes d'affaires Lewis (Londres) et Hollingworth (Stockholm), la SOFREXCO-STE FRANCAISE D'EXPLOITATION DES COOK-SHOPS SOFREXCO (capital de F. 260.000). Présidée par Mme Jacques Fane, celle-ci a pour objet le négoce d'articles de décoration pour la maison et le jardin.

(640/39) Des intérêts néerlandais, portés par MM. Barthelemous Nijssen (Nieuw Vennepe) et Jan Balk (résidant à Garancières/Yvelines), ont été à l'origine en France de la firme d'importation de terreau, tourbe et autres produits du sol NIBA Sarl (Garancières) au capital de F. 20.000, que gère M. Jan Balk.

(640/39) L'entreprise française de prestation de services (magasinage, approvisionnement, transports, etc...) L'AUXILIAIRE DE L'EQUIPEMENT INDUSTRIEL-A.E.I. Sarl (Martigues/B. du Rh.) a pris pied en Belgique avec l'ouverture d'une agence à Thy-le-Château/Namur.

(640/39) Le groupe allumettier et de produits chimiques, déter-sifs, panneaux de bois, laminés plastiques, cellulose et cartons SAFFA-SpA FABBRICHE FIAMMIFERI & AFFINI SpA de Milan (cf. n° 586 p.21) prépare l'absorption de deux filiales de transformation de bois, SIAG-STA ITALIANA AGGLOMERATI SpA de Naples (capital de Li. 0,6 milliard) et SAFFINCISA SpA (cf. n° 461 p.21) de Milan (Li. 4,2 milliards).

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Abbot	P. 17	Banque de l'Union Parisienne-	
Adapta Charts	29	C.F.C.B.	P. 15
AEG Telefunken	26	Banque de Neufelize-Schlumberger	
Africaine de Messagerie & de Commerce	31	Mallet	37
Agentur - & Importmij. Ant. Schröder	36	Banque de Paris & des Pays-Bas	38
Akzo	16-17	Banque Nationale de Paris-BNP	27
Akzona	17	Bausch & Stobel	22
Albert	14	Baydeg Kautschuk Chemikalien	18
Aldringer Trust	28	Bayer	18
Algemene Persregie A.P.R.	35	Bayerische Gemeindebank Girozentrale	29
Allgemeine Lokalbahn & Kraftwerke	16	Beleggingsmij. Semper Fulgens	36
Allied Breweries	37	Billiton	18-31
Alpha Dunswart Beleggings	29	Bonner Kunststoff-Fabrikation-Bokufa	17
American Enka	17	Bovril	29
Anglo-Française (Sté)	16	Bowater Paper (The)	33
Antipollution-Industrie-Recherche	32	Brand-Rex	17
Appareils Kienzle France	25	Breitner	22
Aquitaine Total Organico	17	British Aircraft	20
Arbed	21	Brown, Flemming & Murray	28
Armak	17	Bruker-Physik	24
Armour & C°	17	Bureau d'Etudes Industrielles, Agrico-	
Association des Ets de Soins	31	les & Commerciales-Indacom	31
Ateliers de Lessines	23	Burlington Industries	36
Ateliers Louis Carton	23	Caisse Centrale de Crédit Hôtelier	37
A.T.O.	17	Carrefour Supermarchés	19
Australian Mining & Smelting	31	Cavenham Foods	29
Automation Centre "Volmac"	25	Cazenave & C°	28
Auxiliaire de l'Equipement Industriel	39	Cellulose du Pin (La)	33
Auxiliaire pour l'Industrie de la Cou-		Centrale Finanziaria Generale (La)	27-33
leur-Sapic	22	Centre d'Applications & de Recherches	
Babcock & Wilcox-Tubacex-Tubos		Techniques & Commerciales	34
Reunides	32	Centrumvasvarna	38
Bail Auto	28	Cermac	22
Bail Equipement	28	Champagne Heidsieck & C° Monopole	30
BAM Verenigde Bedrijven	16	Charbonnages de France	35
Banca Cattolica del Veneto	27	Chargeurs Réunis	38
Banca Commerciale di San Giovanni		Charter Consolidated	32
Valdarno	28	Chemie & Filter	17
Banca di Depositi & Sconti	28	Cherry-Burel	22
Banca Toscana	28	Chocolat Poulain	30
Banco Ambrosiano	27	Cit-Alcatel	25
Banque d'Investissements Privés	27	Claus Garenfabrieken	36
		Clear Hooters	35

Clear Plastique Métal	P. 35	Ebit Trust	P. 16
Club Méditerranée	38	Eckardt (J. C.)	20
CMG Europe	25	Electrafina	21
Cober	39	Electrobel	21-26
Coditel	21	Empain	21-26
Cofinindus-Brufina	19	English Calico	36
Comex-Holland Melkproducten	29	English Sewing	36
Commerce & Fabrications Industrielles		Entreprise Campenon Bernard	15
Fabricom (SA pour le)	21	Entreprise de Recherches & d'Acti-	
Commerce Franco-Japonais (Sté de)	37	vités Pétrolières-Erap	17
Commerciale Prodotti Sanitari	35	Entreprise Minière & Chimique-EMC	18
Common Market Trading	19	Espanola de Construcciones Babcock	
Computer Management Group	25	& Wilcox	32
Conserveries d'Appoigny	30	Espanola de Tubos por Extrusion-	
Controls C° of America	21	Tubacex	32
Cozinc Rio Tinto of Australia	31	Europea de Inversiones Mobiliaras	26
Cotélux	21	Europea Immobiliaria	26
Cotonnière Congolaise-Cotongo	31	Européenne d'Outremer-Euroutremer	31
Crédit Commercial de France-CCF	16	Euro-Sept	38
Crédit Industriel d'Alsace & de		Exploitation des Grandes Marques	
Lorraine	27	Alimentaires	30
Crédit Industriel & Commercial-CIC	28	Exploitation des Industries Condimen-	
Cuisines Centrales (SA de)	31	taires-Moutarde Maille	30
Dagra	34	Fabbriche Fiammiferi & Affini	39
Dalmine	31	Fabricomes	26
Degesu	30	Faema	20
Degussa	18	Farmitalia	34
Delhaize Frères & Cie "Le Lion" (Ets)	19	Felten & Guillaume Carlswerk	21
Demag	23	Fermano	16
De Schelde-L'Escaut	14	Fette Präzisionswerkzeug & Maschi-	
Deutsche Girozentrale-Deutsche Kom-		nenfabrik	22
munalbank	29	Feyel (Ets F.)	30
Deutsche Nestle	29	Fiduciaria Europea Americana-	
D'Ieteren Frères (Anc. Ets)	14	Fideuram	28
Dimo	23	Financial Enterprises	27
Distillers Corp. Seagrams	30	Financière des Caoutchoucs-Socfin	27
Distribution Automatique Faema	20	Financière du Katanga	31
Distribution de Matériel de Laiterie-		Financière de la Basse-Meuse-Fimeuse	21
Sodimalait	22	Financière de Paris & des Pays-Bas	15-37
Distribution en Masse-Distrimas(La)	19	Financière de Suez & de l'Union	
Docks Remois Familistère	16	Parisienne	15-28
Domus Filiberto	27	Financière Eternit	18
Dow Chemical (The)	35	Financière Luxembourgeoise-Socfinal	27
DSM France	18	Française d'Exploitation des Cook-	
Dupont (S.T.)	23	Shops-Sofrexco	39
Durham Chemicals	18	Française des Matières Plastiques-	
Dyckerhoff & Widmann	16	Plasco	35

Française des Pétroles-CFP	P. 17	Harms & C° (Ulrich)	P. 32
Française des Produits Chimiques & Industriels du Sud-Est	35	Harrisons & Crosfield	18
Franco-Hispano-Américaine- Francispam	23	Heidelberg Intercontinental Hôtels	37
Franco-Iranienne des Mines- Cofrimines	32	Heuvelstaal	16
Friendship Building	15	Holleman's Transportbedrijf	15
		Hypermarchés SA de Participation	19
		Hypermarket Holdings	19
		IBB Kondor Groep	15
Gefilux	21	Iberica de Inversiones Financieras- Inverfina	26
Générale d'Electricité-CGE	25	ICN Beteiligungs	34
Générale de Participations & de Gestions-Cogepar	37	IHC Holland	33
General Electric	20	Imperbel	15
Generalfin	27	Imperial Chemical Industries-ICI	18
Générale Foncière	29	Imperial Smelting	31
Générale Occidentale	29	Ina	28
Générale Pétrolière	29	Indeur	21
Générale pour la Vente de Matériel Electrique-Sogel	21	Industrial Bureau Vlieger	22
General Precision Equipment	21	Industrial Development & Renovation Organisation of Iran	32
Germania Holding	28	Industrial Equipment & Supply	19
Gestioni Partecipazioni Industriali- Gepi	33	Industrie Cotonière-Saic (SA d')	37
Glashutte Siegmund & C°	38	Industrie Textile (SA d')	37
Golden Magique Paris	34	Inesco France	19
Greyhood	17	Ingenieurs Bureau Bouwnij verheid	15
Grey Poupon	30	Institut de Développement Industriel- IDI	33
Grondverzet	15	Instrumentation-Régulation-Automatation	20
Groupement d'Etudes, de Recherche & de Développement-EMC-CFE- Gerdec	18	Intel	24
Groupement Européen de la Cellulose	33	Intercontinental Hotels	37
Gruppo Lepetit	35	Interflamme	23
Gruyter	30	Intergiro	29
Gulde-Regelarmaturen	22	Interglas Textil	36
Güttinger	25	Interlicht	23
		International Chemical & Nuclear	34
		International Consultants Associated	19
		International General Electric	20
Haagen (Chemische Fabriek v/h Dr. A)	18	International Reservations	37
Hahn & Kolb	23	International Salt	17
Hallet	27	Intertropical-Comfina	31
Hambros Bank	27	Istituto Mobiliare Italiano-IMI	28
Hamburger Eisenfassfabrik	32	Istituto per la Ricostruzione-IRI	31
Hanco	23	Italiana Agglomerati	39
Handelmij Güntzel & Schumacher	30	Italiana Finanziamenti-Sitalfin	27
Handelsmij Sefu	36	Italo Brittanica di Assicurazioni	14
Hapag Lloyd	38		

Regadies & Energia de Valencia	26	Stabilimenti Industriale Tascano &	
Regulacion & Control-Recon	25	Cartiera Cini	33
Rhenania	36	Steenkolen Handelsvereniging-SHV	30
Rhein-Chemie Holding	18	Steiger & Deschler	36
Rhein-Chemie Rheinau	18	Stichting Pensioenfonds Werkspoor	15
Rhein Pharma Arzneimittel	18	Suisse d'Assurances Générales sur	
Rhodiatoce	34	la Vie Humaine	14
Rhône Poulenc	34	Systems & Research (Nederland)	24
Riformimenti Finsider	31		
Rio Tinto Zinc	31	Technische Bureau Jongerius	23
Rollei Werke	22	Tecnapel	26
Rose Park Trust	28	Tecnobel	21
Rowe & Pitman	28	Telefunken Computer	26
Royal Dutch Shell	31	Terminal Installations	33
Rubber Cultuur "Amsterdam"	30	Toepassing Van Arbeidsbesparende	
		Bouwmethode-Matag (Mij. Voor)	16
Sacom	21	Toledo Espanola	26
Saffincisa	39	Total Chemie	17
Saint-Gobain-Pont-à-Mousson	33	Transport & Aanemersbedrijf	15
Sapic-Verfahren	22	Trefimetaux GP	32
Sarotti	29	Truniger (Guillermo)	25
Scandinavian Airlines Systems-SAS	38	Trust-Houses Forte	37
Schaeffer & Cie (Ets)	37		
Schappe	36	Ugine Kuhlmann	35
Schröder Belgium (Ant.)	36	Union des Assurances de Paris-UAP	16
Schrottkontor Süd	31	Union Chimique Elf-Aquitaine	17
Schweizerische Luftverkehrs-Swissair	38	Union Textile	37
Sener Tecnica Industrial & Naval	22	Union des Transports Aériens-UAT	38
Séquanaise de Banque	16	Usines d'Emballages Van Leer	32
SESTA	15	Usines Standard Van Leer	32
Siemens	16	Utilmovel	20
Singer	21		
Singleton & Cole	29	Valeron Plastics	32
Sistema de Datos Kienzle	25	Valicia Benelux	31
Socfin Industrial Development	27	Vallehermoso	26
Sodexo-Exploitations Hôtelières, Ma-		Vallourec	32
ritimes, Aériennes & Terrestres	31	Van Leer Tambores	32
Sofirem	35%	VDO Tachometer Werke Adolf Schin-	
Soproco	39	dling	23
South Africa Food Extracts-Safe	29	Verenigde Gronborbedrijven Van Es-	
South Korea Development Bank	32	Rossmark	24
South Korea Hankuk Aluminium	32	Verenigde H.V.A.	19
Southland	29	Verenigde Machinefabrieken	15
Specialised Vehicle Distributors	14	Verfahrenstechnik	17
Spectrospin	24	Verpackungswerk Bracht°	32
Spiros	23	Vershure & C°	33
Square Porsche	14	Vizcaina de Electricidad	26
		Vosper Thorneycrøft	38

